N° 88. — Quatrième année. — S. 15 c. à Lyon — Au dehors 20 c. Dimanche 31 Mai 1874.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer.— Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.....	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	— 11	— 22	— 44
Départem. limitrophes.	— 12	— 23	— 46
Autres départements..	— 13	— 25	48

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. GUICHARD
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 30 Mai.

Dans l'état d'incertitude où sont les esprits sur la direction politique que se propose de suivre le nouveau ministère, il n'est pas d'hypothèse ni de bruit qui n'ait quelque chance de trouver créance, suivant qu'il s'adapte plus aisément aux aspirations de tel ou tel parti, de tel ou tel groupe. Quoiqu'en aient pu dire certains journaux qui ont tout intérêt à l'ajournement des questions sérieuses et au maintien du *statu-quo*, le dernier cabinet dont la composition est dûe à l'initiative personnelle du maréchal, ne saurait être un simple cabinet d'affaires.

Pour être tel, il faudrait ou bien que les questions d'organisation qui, d'un moment à l'autre, vont être posées dans l'Assemblée, fussent remises à une époque indéterminée par suite d'un accord préalable ; ce qui est matériellement impossible ; ou que, — ce qui n'est pas moins impossible, — le cabinet se désintéressât absolument de la discussion de ces questions.

Il est donc nécessaire que, malgré l'éloignement qu'il paraît éprouver pour toute explication sur sa ligne politique, le ministère en vienne à fournir ses déclarations.

Les divers partis ne sauraient, dans les circonstances actuelles, lui accorder cette sorte de « *bill* de tranquillité » auquel il a semblé aspirer dès l'origine, et le pays, après avoir subi pendant une année la politique de l'équivoque sous M. le duc de Broglie, ne trouverait qu'une satisfaction insuffisante à supporter indéfiniment la politique de l'ajournement sous M. le général de Cissey.

Il faut autre chose, tout le monde en convient, pour améliorer la situation des affaires, réveiller l'esprit d'entreprise, et rendre le calme à l'opinion publique.

L'on doit donc s'attendre à voir surgir prochainement, dans l'Assemblée, et sous une forme quelconque, une mise en demeure au ministère d'avoir à s'expliquer sur ses intentions et sa politique. C'est dans le but de démontrer jusqu'à quel degré cette prévision se généralise que nous empruntons au *Journal de Paris* la nouvelle suivante qui circulait dans les couloirs de l'Assemblée.

D'après le *Journal de Paris*, M. Bérenger, au nom du centre gauche, viendrait déclarer à la tribune que le vote du 16 mai n'a eu d'autre but que le renversement du ministère ; que ce but ayant été atteint, les gauches sont disposées à revenir sur leur vote et à mettre en tête de l'ordre du jour la loi électorale politique.

Nous ne savons si cette nouvelle est vraie, et nous ne tarderons pas à être fixés sur son exactitude, mais, si on la rapproche du projet attribué au centre droit, d'accepter le vote du 16 mai et de demander en premier lieu la discussion de la loi municipale, on en peut conclure qu'entre les deux groupes, cet accord, dont on recommence à parler, ne serait pas encore des plus complets.

La commission de décentralisation a décidé, de son côté, que la mise à l'ordre du jour de la loi municipale sera demandée sans délai par M. Raudot, qui proposerait en même temps de la scinder en deux parties et de promulguer le plus tôt possible les six premiers articles, qui règlent les conditions de l'électorat. Une semblable détermination de la commission, si elle est vraie, pourrait bien sembler destinée à former un trait d'union entre le projet du centre gauche et celui du centre droit, et à servir, comme d'une façon de préliminaires, à un essai de rapprochement.

Nous avons, pour notre compte, assez peu de confiance dans le résultat de ces tentatives d'union des centres. Ainsi que le dit, avec un à-propos plein de raison, une correspondance parisienne, on ne formera d'union solide qu'en demandant à chacun de s'engager par signature. C'est le procédé qu'a employé la droite pour renverser M. Thiers, et c'est d'ailleurs le seul moyen de se compter utilement, pour des gens qui n'ont pas une secrète intention de se dédire.

Quoiqu'il arrive de ces tentatives de conciliation, et quel que soit l'ordre dans lequel seront présentées devant l'Assemblée la loi électorale et la loi municipale, il est à peu près certain que la seule présentation de ces lois suffira pour reproduire une situation analogue à celle du 16 mai. Que fera alors le ministère? Tout cabinet d'affaires qu'il est, il faudra bien qu'il choisisse, car toute l'autorité qu'il peut avoir disparaîtrait s'il prenait le parti de se désintéresser de la question, et il laisserait ainsi découverte, devant les discussions de la Chambre, la personnalité du maréchal qui l'a choisi.

INFORMATIONS POLITIQUES

La 28e commission d'initiative chargée d'examiner les propositions de levée de l'état de siége dans les départements du Cher, de la Somme et de Saône-et-Loire a décidé d'entendre à sa prochaine séance (samedi) les auteurs de cette proposition et le ministre de l'intérieur.

La sous-commission constitutionnelle relative au projet de loi électoral de l'Algérie et des colonies a entendu les députés des colonies MM. de Mahy, Lasserve.

—

On se rappelle avec quelle légèreté le précédent ministère avait abandonné d'importantes richesses nationales à l'avidité de l'héritier de Napoléon III.

On apprend que M. Rouher offrirait maintenant à la commission de la liste civile une transaction pour éviter des difficultés sur les musées de Fontainebleau, St-Germain et Pierrefonds.

—

On se montre proccupé dans les sphères diplomatiques du bruit qui court que l'Allemagne serait sur le point de ressusciter la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne. Ce bruit revient de différents côtés au ministère. Ce qui l'a fait naître, c'est le départ du secrétaire de M. de Bismarch, M. Rustffel, pour Madrid.

Nous devons ajouter que nos rapports avec l'Allemagne sont aujourd'hui meilleurs qu'ils ne l'avaient jamais été depuis la guerre. Il n'y a rien d'officiel ni de précis dans tout ceci.

—

Nous trouvons dans la *Presse* l'étrange nouvelle que voici et que nous donnons à titre de curiosité et comme spécimen du trouble profond qui s'est emparé des esprits de nos hommes politiques

Au dire de la *Presse*, plusieurs députés du groupe Pradié sont tombés d'accord pour proposer à l'Assemblée les résolutions suivantes :

Art. 1er. — Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expireront le 1er janvier 1879 et rien ne sera changé avant cette date aux conditions actuelles du pouvoir exécutif.

Art. 2. — L'Assemblée conserve son pouvoir constituant, mais elle ne pourra en user que dans les six mois qui précéderont l'expiration de son mandat.

Art. 3. — Toutefois, si le pouvoir exécutif devenait vacant par la mort du maréchal avant l'époque ci-dessus fixée, l'Assemblée statuerait immédiatement sur les résolutions à prendre.

Art. 4. — Les sessions ouvriront le 2 janvier de chaque année et finiront fe 15 juin.

Art. 5. — Entre le 1er et le 15 juillet de chaque année, le gouvernement convoquera les électeurs des départements où des vacances se sont produites pendant les douze derniers mois. Toutefois, cette disposition pourra être modifiée par une nouvelle loi électorale.

—

D'après le *Temps*, l'interpellation dont il était question au sujet de la circulaire de M. de Bourgoing et de la nomination au ministère de l'intérieur de deux fonctionnaires bonapartistes, paraît tout à fait abandonnée. On attendrait la vérification des pouvoirs.

—

Nous lisons dans le *XIXe Siècle :*

On avait d'abord annoncé que M. le président de la République enverrait un message à l'Assemblée, puis que M. le vice-président du conseil ferait une déclaration au nom du gouvernement, — et il n'y a rien eu.

Nous croyons savoir que le nouveau cabinet désirait parler, mais qu'il lui a été impossible d'arrêter un programme. L'agence Havas affirme qu'aucun dissentiment ne s'est élevé entre les ministres, et qu'il n'a jamais été question de la retraite d'aucun d'eux. Elle peut avoir raison.

Après plusieurs délibérations, les membres du nouveau cabinet ont reconnu qu'il leur serait impossible de se mettre d'accord, et ils se sont entendus pour décider qu'ils ne chercheraient pas à s'entendre. On a donc renoncé à tout programme pour le moment. Les ministres essaieront de demeurer dans cette situation le plus longtemps possible.

—

On lit dans le *Progrès du Nord :*

Notre gérant a reçu une double assignation à comparaître samedi prochain devant le tribunal correctionnel : la première, à la requête du procureur de la République, pour publication d'une fausse nouvelle ; la seconde, pour diffamation, à la requête de dix prêtres de l'Ordre des Frères Prêcheurs, domiciliés à Lille, rue Notre-Dame, et de onze prêtres de la compagnie de Jésus, également domiciliés à Lille.

Nous ne connaissons aucun de ces messieurs, et, ne les ayant jamais nommés dans notre journal, nous ignorons absolument quels griefs ils ont à invoquer contre nous. Nous l'apprendrons sans doute à l'audience.

L'article relevé par le parquet, comme contenant une fausse nouvelle, est le même que celui relevé comme diffamatoire par les vingt-et-un requérants. C'est un article de chronique locale, paru dans notre numéro du 3 mai dernier, où il est parlé d'un don de couverts d'argent fait par une dame à son confesseur.

L'*Echo du Nord*, qui a reproduit l'article incriminé du *Progrès*, est assigné dans la même forme et pour le même jour.

—

Les journaux prussiens ont à l'égard de la Belgique une politique véritablement cousue de fil blanc. Cette politique consiste à la menacer d'une invasion française. Ils espèrent que la Belgique effrayée se précipitera dans les bras de la Prusse, de même que certain personnage se jette dans la rivière pour éviter la pluie.

Citons les feuilles prussiennes :

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* constate que son opinion, partagée par la *Correspondance provinciale*, et d'après laquelle, dans le cas d'une guerre contre l'Allemagne, la France se jetterait sur la Belgique, a heureuseme trouvé de l'adhésion dans ce dernier pays.

La feuille berlinoise ajoute qu'il est très-important, au point de vue de la paix générale, que la Belgique comprenne que le seul intérêt, le seul désir de l'Allemagne à son égard est de maintenir son indépendance et sa neutralité, tandis que l'une et l'autre sont précisément mises en danger par ceux qui menacent l'Allemagne d'une guerre de vengeance.

« Il ne règne chez nous, dit en terminant la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, aucun doute sur ce point. La même unanimité d'opinion se fait jour en Belgique, et semble destinée à devenir l'âme de la politique extérieure de ce pays. »

—

Voici le résultat des élections provinciales en Belgique :

La situation entre les deux opinions est restée la même dans les provinces de Liége, Luxembourg, Anvers, Limbourg et de la Flandre occidentale. Pour les catholiques, elle s'est améliorée dans la Flandre orientale, où ils ont acquis deux siéges.

En revanche, les libéraux l'ont emporté dans le Brabant, dans le Hainaut et dans la province de Namur, ils ont gagné deux voix dans le conseil provincial du Brabant, une dans celui du Hainaut, cinq dans celui de Namur.

—

La *Presse* de Vienne du 27 mai dit qu'elle se voit forcée de répondre par un refus aux insistances d'un haut personnage de Berlin, qui lui demande d'indiquer la provenance et la date des fameux documents connus sous le nom de « révélations de la *Presse* ». La feuille officieuse autrichienne dit que le personnage en question lui aurait offert une caution pour lui garantir qu'il n'y aurait pas d'indiscrétion sur ce qui pourrait se négocier. Elle ajoute que cette caution aurait été assez forte pour représenter une petite fortune, mais que son « honorabilité et sa loyauté » sont au-dessus de toute offre.

La *Presse* dit qu'elle fait cette réponse publiquement « afin de voir si Berlin ne donnera pas un démenti à ces adversaires appartenant à la noblesse qui ont osé induire en tentation l'honorabilité d'un grand organe autrichien ».

Messieurs les Prussiens connaissent donc eux aussi les nouvelles provinciales de Pascal ?

—

Il est possible que les bonapartistes n'aient pas longtemps à se féliciter de leur succès dans la Nièvre. Ce triomphe inattendu a démasqué trop tôt leurs batteries, et nous espérons, ou tout au moins nous voulons encore espérer, que le centre droit, après un avertissement si rude, renoncera à la politique qui a permis à M. de Bourgoing d'obtenir trente-sept mille suffrages.

Nous ferions injure à l'esprit politique de ce groupe parlementaire, si nous supposions qu'il s'attarde longtemps à récriminer contre les hommes du 4 septembre et contre M. Thiers, leur attribuant les progrès du parti napoléonien. Certains journalistes mécontents peuvent bien formuler les singulières accusations que nous signalions hier, mais les hommes qui dirigent le centre droit doivent comprendre enfin qu'ils sont obligés de se rapprocher du centre gauche. C'est en ce sens qu'on interprète généralement le manifeste récemment publié par le *Soleil* et le *Journal de Paris*. Voici, en effet, ce que nous y lisons :

La dernière crise ministérielle a prouvé que les dissentiments qui existent entre le centre droit et la fraction la plus conservatrice du centre gauche ne sont pas de telle nature qu'ils ne puissent être apaisés. Nous serions bien surpris si l'hostilité qui avait existé entre ces deux groupes depuis le 24 mai 1873 jusqu'au 16 mai 1874 n'était pas en voie de s'atténuer.

C'est là un fait important, sur lequel l'attention du ministère ne peut manquer d'être déjà éveillée.

Le *Journal des Débats* a répondu au centre droit que son alliance avec le centre gauche ne serait possible que s'il abandonnait les ultra-légitimistes et les bonapartistes, et le *Journal de Paris* se garde bien aujourd'hui de contester la nécessité de cette séparation ; il affirme, au contraire, que depuis longtemps elle s'est accomplie, et il reproche aux amis du *Journal des Débats* d'avoir souvent voté avec MM. Dahirel, Rouher et Naquet depuis le 24 mai. Il nous paraît superflu de discuter un tel reproche ; à plusieurs reprises déjà nous avons montré qu'une communauté de votes ne suppose pas toujours une coalition. Si on veut d'ailleurs savoir qui est responsable des progrès du parti bonapartiste, il suffit de comparer ce qu'était ce parti, lorsque M. Thiers a été renversé, à ce qu'il est aujourd'hui. Les paroles amères de M. Louis Teste ne parviendront pas à obscurcir la lumière qui se dégage de cette comparaison.

Nous laissons de côté ces débats rétrospectifs. Le centre droit désire assurément empêcher le retour de l'empire qui, de nouveau, chasserait de France les princes d'Orléans, il lui faut s'unir au centre gauche ; mais, sur quel terrain ? Telle est la question qu'on agite en ce moment.

C'est la politique du centre droit qui a créé les dangers qui nous menacent ; ce n'est donc pas cette politique que le centre gauche peut accepter. Il y a là un fait, un fait brutal, qui fait justice de toutes les prétentions du *Journal de Paris*. L'expérience a définitivement condamné les tentatives de monarchie constitutionnelle et de stathoudérat.

Le centre droit a été battu ; c'est à lui de payer les frais de la guerre, — et d'accepter franchement la République.

—

On semble se préoccuper sérieusement en Angleterre de la révolte de Sirdar-Mahomed-Yakoub-Khan, contre son père Shere-Ali, souverain de l'Afghanistan et l'ami protégé du royaume-uni. Les succès de cette insurrection, qui sont aujourd'hui confirmés, acquièrent une gravité d'autant plus sérieuse que Yakoub-Khan est notoirement soumis à l'influence russe et que l'Afghanistan est le dernier rempart qui défende les possessions anglaises de l'Inde contre le développement envahissant de la puissance russe dans l'extrême-Orient. On peut juger par les réflexions suivantes, que nous empruntons au *Standard*, de l'importance qu'attache l'Angleterre aux conséquences qui pourraient surgir des événements qui se passent actuellement dans l'Afghanistan :

A tort ou à raison, dit le *Standard*, l'opinion générale parmi les voisins de l'Afghanistan est que Yakoub Khan a l'appui de la puissance étrangère à laquelle on attribue des desseins hostiles aux Anglais dans cette région, et dans tous les bazars, depuis Samarcande jusqu'à Delhi, on parlera de son triomphe comme de celui des armes russes sur les armes britanniques, et de l'or russe sur l'or anglais.

Il n'est pas nécessaire que nous fassions ressortir quelques-unes des conséquences directes d'un semblable état de choses. Nous nous sommes laissé aller à promettre certaines choses au nom de l'Afghanistan, — notamment, que son souverain remplira certains devoirs, et s'abstiendra de certains actes, dans ses relations avec ses voisins. Il serait déjà difficile en des circonstances ordinaires d'exécuter cette stipulation ; mais quelle chance y aura-t-il que nous puissions le faire, et exécuter notre engagement, pour ne rien dire des autres éventualités, alors que nous aurons sur le trône de Caboul Yakoub Khan, le rebelle heureux contre l'allié et le pensionnaire du gouvernement britannique, l'intrigant incessant qui a été uniquement dépoué jusqu'ici dans ses desseins ambitieux par l'opposition de l'Angleterre ?

Il est facile de justifier les craintes qui ressortent implicitement des lignes que nous venons de citer, pour peu que l'on considère que par le triomphe de Yakoub-Khan, triomphe qui paraît aujourd'hui probable, la Russie, déjà maîtresse du khanat de khiva et protectrice du khanat de Boukhara, dominerait la vallée de l'Indus et s'établirait comme une menace formidable en face des possessions anglaises de l'Hindoustan.

C'est là, pour la grande Bretagne, un pint noir que ne saurait effacer le souvenir du récent voyage en Angleterre de l'empereur Alexandre II.

LETTRE D'ANGLETERRE.

Correspondance spéciale du *Journal de Lyon*.

Londres, 27 mai.

Nous venons d'avoir ici la visite du souverain de toutes les Russies, mais c'est là, je m'empresse de le dire, une nouvelle que je ne prétends pas vous apprendre. On a trop parlé de cette visite en Europe et particulièrement en France et en Allemagne, pour qu'aucun de vos lecteurs puisse l'ignorer. Mais c'est de l'intérêt même que cette visite a excité que je désire dire, en passant, quelques mots.

La presse continentale, comme nous vous appelons ici, a attaché une certaine importance au voyage de l'empereur de Russie en Angleterre, et l'on a cru voir des plans politiques aussi vastes que ténébreux sous les apparences tranquilles d'un papa venant voir par lui-même si sa fille, récemment mariée, fait bon ménage avec maman belle-mère.

C'est, je crois, la presse allemande qui a donné le signal des conjectures. A tort ou à raison, on ne reconnaît pas de sentiments humains aux princes, au moins dans un certain public.

Il est convenu que les œuvres de Machiavel forment leur seule bibliothèque, et si les circonstances les font époux et pères de famille, on leur refuse les sentiments que la nature attache d'ordinaire à ces conditions sociales.

Le czar de Russie allant voir si sa fille unique est heureuse et satisfaite de l'alliance qu'elle vient de contracter ! Allons donc, c'est bien d'une telle alliance qu'il s'agit ! Oui, il est peut-être question d'une alliance, mais alors ce doit être une alliance offensive et défensive qui assurera la paix de l'Europe jusqu'au jour où elle la menacera. Le czar ne se dérange pas à moins.

Il n'y a qu'un malheur à toutes ces insinuations, c'est que dans le cas de l'Angleterre elles sont impossibles. Il est parfaitement vrai que le czar, tout père de famille qu'il est, est très-capable de visiter ses enfants, et par la même occasion, de veiller à ses affaires. Aussi les suppositions de la presse continentale seraient-elles parfaitement fondées si l'empereur de Russie visitait son cousin d'Allemagne ou tout autre souverain pseudo-constitutionnel avec lequel on peut discuter en famille à quelle sauce le goujon sera mangé.

Je suis persuadé que le czar n'a pas un moment oublié le poids énorme qui pèse sur ses épaules impériales durant son séjour à Londres. On le lisait assez sur le visage pensif et grave qu'il promenait dans les rues de la Métropole et dans les soirées, les dîners et les réceptions qui ont eu lieu en son honneur. Mais, Dieu merci, pour le peuple Anglais, sa présence ici n'avait et ne pouvait avoir aucune signification politique, vu que ni la reine, ni les ministres, n'ont qualité ou commission pour débattre en secret avec un souverain étranger la politique ou les intérêts de la nation britannique.

Ici tout se fait au grand jour de la discussion parlementaire, et le pouvoir exécutif ne pourrait se permettre aucune négociation secrète avec un souverain étranger sans encourir le blâme du Parlement, c'est-à-dire sans être renversé. Le Parlement possède du reste un moyen indirect mais infaillible de rester maître de la situation. Il tient les cordons de la bourse nationale, et personne ne peut les délier sans sa permission.

C'est ainsi que l'armée anglaise, par exem-

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 31 Mai 1874 — 48

LE ROMAN D'UNE PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

— Mon cher tuteur, en vous confiant le soin de veiller sur moi, ma pauvre excellente mère a donné la mesure de l'estime qu'elle faisait de vous. Elle se substituait un autre elle-même, un ami sûr, un guide dévoué.

— Dis aussi un second père, mon enfant, interrompit M. Duranton, à qui ce préambule faisait pressentir la demande formelle de la main de sa fille.

— Oui, un second père continua Christian, et cela était d'autant plus nécessaire que le véritable devait ne pas se montrer tout à fait à la hauteur de ses devoirs.

— Pas de récriminations, mon ami ; le passé est le passé... J'ajoute que le cher papa s'est très honorablement amendé, et que les procédés les plus généreux ont fait place à son indifférence d'autrefois.

— Loin de moi la pensée d'accuser M. de Bussières, que je respecte et que j'aime, reprit Christian ; je ne récrimine pas, je constate... parce que là est l'origine du présent, dont il serait injuste de me rendre absolument responsable.

— Mais le présent ne m'a pas l'air bien pénible, dit le colonel.

— Puissiez-vous ne pas changer d'avis tout à l'heure ! répliqua le jeune homme. On m'a laissé sur une pente, et je l'ai suivie.

— Que veux-tu dire ?

— C'est bien simple : vous étiez absent, colonel, et même hors de France ; mon père, quoique plus rapproché de moi en apparence, était moralement, à l'autre bout du monde. J'étais orphelin de fait. C'est dans ces conditions que j'ai été élevé par les Francœur, et que je me suis naturellement attaché à eux comme à ma famille véritable.

— Rien de plus juste, mon garçon, et je ne pense pas que personne s'avise de t'en faire un crime.

— Quand vous êtes revenu à Bretteville, mon cher tuteur, quand j'ai retrouvé mon père ; en un mot, quand j'ai pu revenir aux affections qu'indique la nature, il était déjà assez tard.

— Entends-tu par là qu'il ne restait plus, pour nous, de place dans ton cœur ?

— A Dieu ne plaise, colonel ! il en restait une que je vous ai donnée à tous bien grande et bien large.

— A la bonne heure !

— Seulement, livré à moi-même, j'avais disposé de moi.

M. Duranton commençait à concevoir une vague inquiétude.

— Que diable me chantes-tu là ? reprit-il ; si tu veux que je te comprenne, explique-toi nettement.

— Voici en deux mots : j'ai fait à Modeste Francœur les promesses les plus solennelles.

— Les promesses de quoi ?

— De l'épouser, balbutia Christian.

Le colonel eut un demi-sourire, un peu jaune, mais qui n'annonçait rien de désespéré.

— Je m'en doutais, reprit-il du ton le plus calme ; il ne pouvait même en être autrement ; au point où nous en sommes, cet aveu est très-loyal de ta part ; tu n'as pas voulu laisser de point noir dans le passé. Toutefois, ajouta malicieusement l'officier, il suffit que tu te sois confié à moi ; les femmes sont jalouses de tout, et même de rien. Donc, si, par un excès de délicatesse, tu t'étais promis de te confesser aussi à Francine, moi, son père, je t'en dispense... Elle pourrait ne pas le prendre aussi bien que moi.

Christian rougit.

— Parbleu ! continua M. Duranton, qui de nous n'a pas fait, deux ou trois fois dans sa vie et même plus, les serments les plus solennels ! Je n'ai aucune connaissance en anatomie, mais on ne m'ôtera pas de l'idée que le cœur a plusieurs enveloppes, dont il se dégage successivement au profit ou au détriment des premières venues. Puis la raison arrive, le goût s'épure, les aspirations s'élèvent, et à la dernière le bon. Mlle Modeste, poursuivit le colonel, est assurément une très-charmante et très-agréable personne. Elle t'a ôté la première enveloppe, et, je le répète, cela devait être ; mais ce qui était aussi dans l'ordre logique, c'est que tu finisses par t'apercevoir que les convenances sociales mettaient entre vous deux d'infranchissables barrières.

— Et si j'avais engagé ma parole ? demanda Christian.

— Ce serait plus grave. Est-ce à M. Francœur, au chef de famille ?

— Non, répondit le jeune homme ; maître Claude ne sait rien.

— Tant mieux ; il sera même prudent de le laisser dans cette ignorance.

— C'est impossible.

— Pourquoi ?

— Parce que je viens de vous dire que ma parole était engagée ; parce que les choses en sont à ce point que, sous peine d'être un malhonnête homme, il m'est impossible d'y manquer.

M. Duranton s'arrêta court, comme sous le déchirement d'une blessure soudaine ; il prit son pupille par les deux bras, et, le regardant bien en face :

— Pas possible ! dit-il.

Christian baissa les yeux, ce qui était confirmer l'aveu de sa faute.

— Une jeune fille à l'apparence si sage, si candide !

— Même aujourd'hui, reprit avec feu Christian, cette apparence ne ment pas. Cette faute, que déjà elle expie si cruellement, on ne doit l'imputer qu'à moi... Aussi, est-il de mon devoir de la réparer, et cela promptement, avant que la honte n'éclate... Dites, mon cher tuteur, n'est-ce pas votre avis ?

— Mon enfant, mets ta main dans la mienne, dégage-toi de toute crainte, de toute considération sociale, et réponds-moi comme à Dieu lui-même. En épousant Mlle Francœur, remplirais-tu seulement un devoir, ou écouterais-tu la voix de ton cœur ?

— Je ferais l'un et l'autre.

— Ainsi, tu l'aimes, tu l'estimes toujours.

— Plus que jamais !

— En ce cas, il n'y a pas à tergiverser : il faut que tu l'épouses.

— Ah ! mon bon, mon excellent tuteur, je n'en attendais pas moins de vous !

— S'il n'en avait pas été ainsi, reprit le colonel, si tu n'étais pas aussi sûr de la profondeur de ton attachement, je t'aurais peut-être conseillé de garder ta liberté, quitte à chercher avec toi le moyen d'atténuer le mal autant que possible... Car, vois-tu, mon enfant, à ton âge on suit le premier élan ; au mien, on le raisonne. L'expérience donne de rudes leçons ; elle nous apprend l'instabilité de toutes choses, et surtout des affections qui n'ont d'autre base que les charmes de la jeunesse ; chaque jour effeuille un de ces charmes, et alors, à la folle passion, succèdent souvent la satiété et le dégoût.

— Modeste n'a pas que la beauté, reprit Christian ; elle a toutes les qualités aimables, sérieuses, qui entretiennent la tendresse après l'avoir fait naître.

— Je ne dis pas non, mon ami ; je raisonne en thèse générale ; mais il n'en est pas moins vrai que, dans ce cas particulier, il y a des anomalies de premier ordre. Il est plus que sûr que, si tu avais trente ans, tu ne ferais pas de la fille d'un paysan...

— Oh ! un paysan !

— Personne ne l'aime et ne l'estime plus que moi, reprit M. Duranton ; il est au dessus de ses pareils ; mais je ne puis pourtant pas changer sa condition pour te faire plaisir ; lui-même ne le voudrait pas : son blason est une charrue ; il y tient, et il a raison d'y tenir... Je répète donc que, si tu avais trente ans, tu ne ferais très-probablement pas de la fille d'un paysan une baronne de Bussières... Ce qui ne veut pas dire que tu aurais raison à trente ans, et que tu as tort aujourd'hui... Je me résume : tu ne peux pas abandonner cette pauvre fille, dans la situation où tu l'as mise. Je me désole de n'avoir pas une autre solution, juste et possible, à t'indiquer ; le devoir commande ; suis-le donc sans regarder en arrière... ni même en avant.

Le brave colonel était réellemen bouleversé ; tous ses plans s'écroulaient ; il souffrait surtout pour sa fille.... mais, juge dans sa propre cause, il ne s'en était pas moins condamné.

— Ah ! çà, mais, où allions-nous donc ? demanda-t-il tout à coup.

— A la ferme de Pierreux, pour un bail à examiner.

— C'est juste. Cela m'était sorti de la tête... Je n'ai pas l'esprit aux affaires : ce sera pour un autre jour... ou plutôt, non, vas-y tout seul, pèse les clauses une à une, et mets tes observations en marge ; tu diras au tenancier de m'apporter le papier demain... mais, mon pauvre ami, je songe à une chose : Et ton père ?... Nous arrangeons l'avenir comme s'il n'avait pas une voix suprême au chapitre.

— Hélas ! dit Christian, je ne me suis jamais dissimulé que la difficulté serait là.

— J'ai une idée, reprit le colonel ; les petits moyens décident parfois des grandes choses : mon gendre m'a apporté hier un chevreuil ; je rentre de ce pas à la villa, je fais atteler, j'emporte l'animal, et j'en fais hommage à ton père, qui me retient à dîner ; au dessert, je tâte le terrain, j'ouvre la tranchée... Il en faudra, des feux de file ! Avec cela que Claude Francœur est sa bête noire ! mais, tu seras là pour me soutenir.

— Est-ce bien nécessaire ? demanda le timide jeune homme.

— Je ne sais pas trop ; ta présence l'irriterait peut-être... toute réflexion faite, je me charge d'emporter la place avec mes seules troupes... Tiens-toi tranquille à la ferme... je te ferai prévenir quand tu n'auras plus qu'à paraître et à recueillir le fruit de ma victoire... C'est égal, je ne puis encore me faire à cette idée... je ne rêve pas... C'est bien vrai ce que tu m'as dit ?

— Hélas ! répéta Christian.

— Allons, le sort en est jeté ! Tu prendras cette sente qui abrége la route, et tu attendras de mes nouvelles à Chamblay.

Ils se donnèrent une poignée de main presque solennelle, et chacun tira de son côté.

Le pauvre colonnel avait une double mission à remplir ; par une retenue qui s'explique, il n'avait pas, dans tout ce qui précède, prononcé une seule fois le nom de sa fille, et pourtant ce nom était venu à chaque instant sur ses lèvres... Il fallait que Francine sût la vérité tout de suite, ne fût-ce que pour la détacher à temps de son ingrat cousin ; mais comment la lui apprendre?

(La suite à demain.)

ple, est entièrement sous la dépendance du Parlement bien que le pouvoir exécutif en possède le commandement. Voici comment : les sommes nécessaires pour l'entretien de l'armée sont votées d'année en année, et ne peuvent être ordonnancées pour une plus longue période.

Il en résulte que l'existence de l'armée est entre les mains du Parlement qui peut la dissoudre à son gré en ne renouvelant pas les subsides annuels, c'est-à-dire en lui coupant les vivres. C'est là un arrangement bien simple, bien pratique, grâce auquel l'Angleterre peut confier à son gouvernement le commandement d'une armée sans avoir pour cela à craindre pour ses libertés.

Comme vous le voyez, c'est donc en vain que l'on chercherait à donner une signification politique au voyage du Czar en Angleterre. Ce voyage n'était, en réalité qu'un des éléments du programme des noces de sa fille avec le prince Alfred, et n'a pas plus de valeur politique que le mariage lui-même, ainsi que le déclara hautement M. Gladstone, alors au pouvoir.

Le seul acte auquel on pourrait être tenté d'attacher une signification quelconque, c'est la réception par l'empereur du corps diplomatique à Buckingham-Palace. Le *Times*, avec sa loquacité accoutumée, a consacré un long article à cet événement sans importance. Dans son désir de se montrer courtois envers l'hôte de l'Angleterre, ce doyen des journaux a fait une série de commentaires élogieux sur les assurances pacifiques du czar, montrant ainsi une crédulité de circonstance qui formait contraste avec sa prudence et son scepticisme habituels.

Vous savez sans doute ce qu'il faut croire de ces paroles de paix tombées des lèvres augustes d'un potentat absolu, en possession d'une immense armée. Quoi qu'en dise le *Times*, il n'y a rien de si tranquillisant dans tout cela, et plusieurs membres du parlement, avec lesquels j'en causais, riaient beaucoup de l'article du *Times* à ce sujet.

Il y a cependant une chose sérieuse que le czar a faite ici. Il a visité avec grand intérêt et profonde attention, les musées, les arsenaux, les docks de la marine royale, les casernes, l'artillerie et autres gages de la paix de l'Europe. Le fameux marteau de Woolwich, le plus énorme et le plus lourd marteau du monde a, parait-il, excité particulièrement sa curiosité.

Il examinait chaque chose de très-près, non comme un souverain qui se promène, mais comme un homme qui réellement étudie. La mémoire du laborieux Pierre-le-Grand hantait sans doute son esprit pendant ces instructives promenades.

Sa Majesté a aussi assisté à une des séances de la Chambre des communes, mais il est peu probable que le czar de toutes les Russies introduise chez lui le système parlementaire, après l'avoir vu fonctionner. Il est même plutôt à craindre que Woolwich ne l'emporte dans son esprit sur Westminster. L. M. K.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Le nouveau ministère, comme l'ancien, ne peut avoir la majorité qu'à la condition d'être soutenu par la coalition des divers partis conservateurs. C'est donc à reconstituer cette coalition et à la maintenir que ses efforts doivent tendre.

Toute coalition est sans cesse menacée de se dissoudre. Le chef du précédent cabinet ne l'ignorait pas. Aussi avait-il toujours les yeux fixés sur les deux groupes parlementaires dont il pouvait craindre la défection. Nous voulons parler de l'extrême droite et du groupe de l'appel au peuple.

M. le duc de Broglie a fait aux ultra-légitimistes et aux bonapartistes toutes les concessions compatibles avec son honneur politique et avec ses devoirs de premier ministre du maréchal de Mac-Mahon. Et cependant, malgré son application constante à ménager les susceptibilités et les intérêts de ces deux groupes, il les a vus se tourner contre lui dans la journée décisive du 16 mai.

Le même danger menace le nouveau ministère. Comme le précédent, il sera sans cesse exposé à voir se dissoudre sa majorité. Seulement les défections, pour lui, ne sont pas à craindre du même côté. Ce n'est pas l'aile droite de son armée qu'il lui faut surveiller, c'est l'aile gauche. Il n'a pas à redouter la défection des bonapartistes ou des ultra-légitimistes; en revanche, il peut craindre la scission d'une partie du centre droit. C'est donc de ce côté que son attention doit se porter.

Les bonapartistes et les ultra-légitimistes sont satisfaits par la chute du duc de Broglie, et surtout par l'ajournement de la discussion des lois constitutionnelles.

Ces deux groupes ne craignaient rien tant qu'une organisation régulière des pouvoirs du maréchal : organisation qui aurait fermé la porte pendant sept ans à toute restauration impérialiste ou royaliste. Tant que les pouvoirs du maréchal ne sont pas organisés, les partisans d'une restauration impérialiste peuvent compter sur les événements imprévus, comme l'a dit M. Rouher; les partisans d'une restauration royaliste peuvent espérer qu'ils fatigueront le maréchal et qu'ils lui arracheront sa démission, comme l'a insinué M. de Cazenove de Pradine. La porte reste donc ouverte, ou tout au moins entre-bâillée. C'est ce que voulaient les ultra-légitimistes et le parti bonapartiste.

Le centre droit, lui, voulait que la porte fut fermée. Il ne spéculait ni sur des événements imprévus ni sur une démission. Ayant promis au maréchal sept ans de pouvoir, il entendait tenir sa promesse. Ayant promis à la France sept ans de tranquillité, il voulait que le sort de la France fut réglé pour sept ans.

Le centre droit, dans cette occasion, n'a pas réussi : il n'a pas réussi à faire organiser les pouvoirs du maréchal et à les mettre à l'abri d'une surprise électorale. En dépit de la loi du 20 novembre, le maréchal, s'il se trouvait en présence d'une Assemblée hostile, serait obligé de donner sa démission, puisque, d'une part, il n'aurait aucun moyen légal de dissoudre cette Assemblée, et que, d'autre part, il ne pourrait lui opposer le contre-poids d'une seconde Chambre plus conservatrice.

L'ajournement de l'organisation des pouvoirs est un échec pour la politique du centre droit : cela est de toute évidence. Le centre droit ne se dissimule pas cet échec, et nous croyons qu'il le ressent très-vivement.

D'un autre côté, la dernière crise ministérielle a prouvé que les dissentiments qui existent entre le centre droit et la fraction la plus conservatrice du centre gauche ne sont pas de telle nature qu'il ne puissent être apaisés. Nous serions bien surpris si l'hostilité qui avait existé entre ces deux groupes depuis le 24 mai 1873 jusqu'au 16 mai 1874 n'était pas en voie de s'atténuer. C'est là un fait important, sur lequel l'attention du ministère ne peut manquer d'être déjà éveillée.

La détente qui s'est produite dans les relations entre le centre droit et la fraction conservatrice du centre gauche, au surplus, ne deviendrait un danger pour le ministère que si ce dernier était assez imprudent pour prendre exclusivement son point d'appui dans l'extrême droite et dans le groupe de l'appel au peuple.

Notre attachement au gouvernement du maréchal, notre sympathie pour les hommes qu'il a appelés à faire partie de son ministère dans des circonstances difficiles, nous font souhaiter très-sincèrement que ce ministère trouve dans l'Assemblée une majorité décidée à le soutenir.

Cette majorité existe : on peut donc la trouver et même la conserver. Seulement un danger la menace.

Nous avons signalé le danger : nous avons dit de quel côté il pouvait venir. Nous espérons que le ministère saura l'éviter.

QUESTIONS MILITAIRES

La commission de l'armée a commencé l'examen des questions qui se rattachent à la reconstitution de notre cadre de sous-officiers. Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'on se préoccupe de cette reconstitution.

Un bon cadre de sous-officiers est la base essentielle de toute forte organisation militaire. Dès 1868, le maréchal Niel s'inquiétait de n'avoir qu'un personnel de sous-officiers peu instruits et alourdis par l'âge et la monotonie de la vie de caserne. Ce fut pour réagir contre cette lourdeur, qu'après le vote de la loi de 1868, il fit réserver aux sous-officiers ayant atteint douze ans de service certains emplois civils. C'était une excellente mesure, mais le mauvais vouloir des administrations l'a rendue illusoire.

Afin de fortifier les cadres de l'armée, en n'y maintenant plus que des éléments actifs, capables de supporter les fatigues et les privations de la guerre, et en écartant les sous-officiers dont l'âge pouvait avoir affaibli l'énergie physique et les qualités militaires, l'Assemblée a décidé dans la nouvelle loi sur le recrutement que désormais les rengagements ne pourraient être reçus que jusqu'à l'âge de 29 ans pour les caporeaux et de 35 pour les sous-officiers.

L'armée n'a rien à gagner, en effet, à conserver dans ses rangs, au-delà de 29 ans, les soldats et caporaux, et au-delà de 35 ans, les sous-officiers. Après cinq ans de service, le soldat est tout ce qu'il peut être, et le caporal qui, à 29 ans, n'est pas déjà sous-officier, ne peut donner plus tard qu'un sous-officier médiocre. D'un autre côté, le sous-officier qui, à l'âge de 35 ans, n'a pas encore pu obtenir l'épaulette, ne donnera généralement après cet âge qu'un sous-lieutenant insuffisant, sans avenir et par conséquent sans émulation.

Le maintien de ces sous-officiers et caporaux pendant un plus long temps aurait en outre deux inconvénients des plus graves. D'une part, il immobiliserait en quelque sorte les cadres comme l'avait fait la loi d'exonération ; l'avancement dans les degrés inférieurs de la hiérarchie serait paralysé, et il ne resterait plus dans les rangs de l'armée une assez large place pour les jeunes gens instruits que leur goût y pourrait retenir; d'autre part, en conservant les sous-officiers, caporaux et soldats sous les drapeaux au-delà du terme que je viens d'indiquer, on serait obligé, le maximum de l'effectif étant rigoureusement limité par les nécessités budgétaires, de diminuer d'autant l'effectif de la première partie du contingent dont ils occuperaient la place ou d'abréger outre mesure la durée du service de la seconde; ce serait un préjudice d'autant plus grand pour l'instruction militaire de la nation qu'on les y maintiendrait plus longtemps et que le nombre en serait plus considérable.

Mais cette limitation des rengagements a pour conséquence immédiate de ne plus permettre aux sous-officiers d'aspirer à la pension de retraite, celle-ci ne pouvant, aux termes des lois en vigueur, être obtenue qu'après 25 ans de service. Il en résulte que, entrés au service à l'âge de 20 ans, la plupart avec une une profession manuelle qui, exercée dans la vie civile, eût assuré leur existence, ils en sortiraient à 35, ayant oublié cette profession, et trop âgés déjà pour se créer une position nouvelle. Ils se trouveraient ainsi condamnés au dénuement et à la misère. Dans ces conditions, il était difficile de les retenir dans les rangs de l'armée jusqu'à l'âge de 35 ans et de les empêcher de se retirer, aussitôt leur temps de service obligatoire achevé. Les sous-officiers n'attendent que leur congé pour retourner dans leurs foyers, et les chefs de corps se demandent avec anxiété comment ils parviendront à les remplacer.

Afin d'atténuer le mal autant que possible, on a tenté de faire aux volontaires d'un an certains avantages pour les conserver et les engager à poursuivre leur carrière militaire. C'était là se faire une véritable illusion, car tous les volontaires appartiennent aux classes riches ou aisées, et comme ils ont déjà fait choix d'une carrière avant d'entrer au service, ils n'attendent que l'expiration de leur apprentissage militaire pour reprendre leurs études ou leurs travaux interrompus. Du reste, s'ils avaient eu le moins du monde la pensée d'embrasser l'état militaire, ils n'auraient pas versé au trésor les 1,500 francs dont les règlements leur imposent le paiement. Aussi, n'y a-t-il pas cent volontaires d'un an qui soient restés à l'armée.

Il faut en prendre son parti et se consoler en songeant qu'ils rendront d'autres services à la société et au pays, et qu'au moment du danger on les retrouvera comme officiers de l'armée territoriale ou officiers auxiliaires de l'armée active.

Pour refaire notre corps de sous-officiers et lui donner la valeur et la consistance qu'il doit avoir, c'est donc uniquement comme autrefois, à l'élément des appels et des engagements qu'il faut s'adresser. Il faut déterminer les sous-officiers à rester jusqu'à l'âge de 35 ans sous les drapeaux. Pour cela, il n'y a qu'une chose à faire : leur assurer à leur sortie de l'armée une situation qui les mette à l'abri du besoin ou qui leur permette de se créer une nouvelle occupation, ou qui leur laisse le temps de reprendre utilement la profession qu'ils exerçaient avant leur entrée au service.

La commission de l'armée avait cru qu'il suffirait de faire voter une loi qui ouvrirait aux sous-officiers, après 12 années de service dont 4 ans de grade, le droit à l'obtention d'un emploi civil suivant leur capacité. Cette loi, que l'Assemblée a votée le 24 juillet 1873, a pour objet d'offrir aux sous-officiers une compensation aux avantages que leur présentaient la prime de rengagement et la perspective de la retraite; mais elle ne fait que reproduire les dispositions prises précédemment par le maréchal Niel et elle ne donnera pas plus de résultats que celles-ci.

Bien peu de sous-officiers sont nommés à des emplois civils, soit parce que les différentes administrations ne leur offrent que les emplois les plus médiocres, soit parce qu'ils n'ont pas les connaissances spéciales pour en remplir les fonctions. La loi du 24 juillet 1873 exige en effet pour l'admission aux emplois des conditions d'aptitude et de capacité que, dans l'état actuel de nos cadres, beaucoup de nos sous-officiers ne sont pas en état de remplir.

Ceux qui sont capables trouvent le plus souvent, après cinq ans de service, les emplois que leur rengagement leur ferait attendre encore sept ans au moins ; ils n'ont donc aucun intérêt à se rengager. Quant à ceux qui n'ont pas l'instruction suffisante pour subir les épreuves exigées ou qui n'ont en perspective que des emplois très-peu rétribués, qui peuvent même ne leur être dévolus que plusieurs années après qu'ils ont quitté la caserne, ils ne sont pas désireux de courir la chance de se voir rendre à la vie civile sans aucun moyen d'existence pendant un temps dont ils ne peuvent prévoir la durée, et de rester ainsi dans l'attente d'une position qui ne leur permet aucune entreprise, ni aucun travail suivi.

Il fallait donc aviser à d'autres moyens de conserver les sous-officiers sous les drapeaux assez longtemps pour que nos cadres aient la solidité et la vigueur sans lesquelles il n'y a pas de bon état militaire possible, car tant valent les cadres, tant vaut l'armée. C'est l'objet de la proposition que vient de présenter le général Charéton.

Les sous-officiers qui, après avoir accompli dans l'armée active leurs cinq ans de service, seraient *autorisés* à contracter un rengagement, auraient droit à une haute paye de 40 centimes par jour ; après dix ans de service, la haute paye serait de 80 centimes. Ceux qui, à l'expiration de leur douzième année de service, auraient accompli quatre ans de service dans leur grade, auraient droit à une pension de retraite de 250 à 300 francs.

C'est déjà quelque chose ; mais il y a une autre mesure urgente que conseillent à la fois l'intérêt de la discipline et celui du recrutement des sous-officiers ; il faut relever la situation du sous-officier en améliorant les conditions matérielles dans lesquelles il est placé vis-à-vis du soldat ; il faut augmenter sa solde et substituer au logement en commun le logement personnel.

Au lieu de faire coucher dans une même chambre et avec le simple mobilier du soldat les sergents d'une même compagnie et même de deux compagnies, il faut donner à chacun sa petite chambre, son chez lui, pour qu'il puisse y travailler et s'y tenir.

Le sous-officier n'aura l'autorité morale et le prestige qui lui sont nécessaires que quand son genre de vie sera une barrière contre la familiarité à laquelle il n'est que trop disposé, par sa situation actuelle, à se laisser aller vis-à-vis de ses inférieurs. *(Le Nord.)*

***

Voici le projet de loi relatif aux améliorations à apporter à la position des sous-officiers :

Article premier. — Les sous-officiers qui, après avoir accompli dans l'armée active les cinq ans de service exigés par l'article 36 de la loi du 27 juillet 1872, *seront autorisés* à contracter un rengagement dans les conditions spécifiées à l'article 51 de ladite loi, auront droit, à partir du jour de leur rengagement, à une haute paye journalière de 0 fr. 40 c.

Après dix ans de service, tout nouveau rengagement donnera droit à une haute paye égale à la première et qui se cumulera avec elle.

Art. 2. — Les sous-officiers qui, à l'expiration de leur douzième année de service dans leur grade, auront droit à une pension de retraite proportionnelle, dont le taux sera décompté pour chaque année de service et chaque campagne, à raison de 1/25 du minimum de la pension à laquelle ils auraient droit, aux termes de la loi du 11 avril 1831, modifiée par les dispositions de l'article 19 du titre 4 de la loi du 26 août 1855.

Cette pension pourra se cumuler jusqu'à concurrence de 1,500 fr. avec le traitement afférent à l'emploi qu'ils pourront obtenir en vertu des dispositions de la loi du 24 juillet 1873.

Art. 3.— La femme et chacun des enfants d'un sous-officier marié auront droit, en cas de déplacement du corps, à la moitié des indemnités de route ou de séjour attribuées par les règlements au chef de la famille.

En temps de guerre, ils jouiront individuellement de la moitié des prestations en nature allouées sur le pied de paix à ce dernier, et collectivement de la moitié de la solde et de la haute paye dont il sera en possession au moment de la séparation.

Art. 4. — Les sous-officiers au service depuis la promulgation de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée qui, au moment de la libération du service avaient accompli deux ans de service dans leur grade, *pourront*, s'ils en font la demande et s'ils n'ont pas dépassé l'âge de 30 ans, être admis à contracter un rengagement de 5 ans dans l'armée active.

Ce rengagement leur donnera droit à la haute paye et à tous les avantages attribués par les articles 1 et 2 ci-dessus aux rengagés sous les drapeaux, sans que, néanmoins, ils puissent compter pour l'admission à la pension de retraite et pour la liquidation de ladite pension le temps passé hors du service.

Le ministre de la guerre déterminera la proportion et les conditions dans lesquelles pourront s'effectuer ces rengagements.

Art. 5. — Il sera rendu compte, chaque année, avant le 1er avril, à l'Assemblée nationale, de l'exécution de la présente loi et de celle du 24 juillet 1873.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le *Travail* de Seine-et-Marne, rendant compte de l'inauguration du monument élevé dans le cimetière de Montereau-Faut-Yonne, à la mémoire des victimes du combat de Grandpuits, dit qu'après la cérémonie religieuse, le préfet, M. Guyot de Villeneuve, a prononcé une allocution.

Il a rappelé que, si Napoléon Ier avait projeté une ombre de gloire sur la France, il ne fallait pas oublier que, dans l'intervalle de soixante ans, deux Napoléon avaient donné à la France trois invasions et le démembrement de nos provinces.

Et, après cette rapide incursion sur le terrain politique, le premier magistrat du département a fait l'éloge des victimes qui avaient succombé pour la patrie. « Ils sont encore grands dans leur tombe ! » s'est-il écrié. Il a eu un mot de félicitation pour ceux à qui revenait l'honneur d'avoir élevé ce monument.

On a crié : « Vive la France ! vive la République ! »

Il n'est pas inutile de rappeler que M. Guyot de Villeneuve est un des orléanistes les plus fervents. Ce fait est à rapprocher de l'attitude du centre droit à l'égard des bonapartistes.

***

La *Patrie* dit qu'en présence des difficultés que rencontre le recrutement des sapeurs-pompiers, à Paris, il serait question de les prendre dans la réserve de l'armée territoriale.

***

Le poème dramatique de Swinburne *Bothwell*, vient de paraître à Londres. Il renferme des beautés de premier ordre et obtient un très-grand succès.

L'œuvre est dédiée à Victor Hugo; la dédicace forme un très-beau sonnet, écrit en vers *français*.

***

Considérant que l'habitude nuisible de fumer et de priser tend constamment à augmenter parmi les jeunes gens, le gouvernement du Haut-Unterwald (Suisse) a décidé de publier dans la *Feuille officielle* un arrêté qui menace d'une amende ceux qui, avant d'avoir accompli leur dix-huitième année, font usage du tabac.

***

Les peintres, voire même les photographes, qui seraient tentés de faire le portrait du jeune élève de Woolwich, devront méditer auparavant l'entrefilet que publie aujourd'hui le *Pays*. Ils sauront qu'à moins de couvrir la tête de l'enfant d'une couronne de laurier et de l'affubler de la robe de César, ils doivent prudemment s'abstenir.

Voici l'amusant article du *Pays* :

Malgré nos objurgations, on a conservé au Salon les portraits ou bustes du prince impérial, le représentant sous toutes les formes les plus inexactes et les plus préjudiciables.

Voici ce que rapportent au prince les faiblesses vaniteuses d'artistes malhabiles et l'indifférence des chef du parti.

Ci-joints deux extraits de journaux républicains :

« Pour tous ceux qui ont vu au *Salon* le *portrait* de ce malingre rejeton d'un sang vicié, — l'avenir de la dynastie napoléonienne est physiologiquement jugé. »

« Nous n'admettons pas, en effet, qu'il y ait à craindre, ni maintenant, ni plus tard, une restauration de l'empire. Le jeune homme dont nous avons vu le portrait au Salon n'a point la taille ni le profil de César. »

Eh bien ! comment veut-on que nous gardions notre sang-froid en présence d'un pareil résultat ?

Ayant pour chef le jeune homme intelligent, brave, beau, que nous avons, il est dur, on l'avouera, de l'entendre traiter ainsi, tout cela parce qu'un peintre a fait un mauvais portrait, parce qu'un statuaire a fait un buste absurde, et parce que ceux qui avaient le devoir d'empêcher cette regrettable exhibition ne l'ont pas empêchée !

Il y a d'autres coupables que nous pouvons signaler au *Pays*. Ce sont les marchands de photographies qui étalent à leurs vitrines le lamentable portrait de l'héritier de Napoléon III.

***

Ce qui paraissait une fable, il y a quelque temps, devient enfin une réalité.

Les journaux de Boulogne-sur-Mer nous apprennent que le préfet du Pas-de-Calais, comte de Rambuteau, a annoncé la prochaine inauguration des travaux du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

***

Grand rassemblement sur la place des Victoires, raconte le *Gaulois*. Un cheval dételé, une roue cassée, une grande voiture avec cette inscription : *Banque de France*, penchée sur le flanc et entourée d'une foule très mélangée, qui s'occupe, soit à ramasser des sacs épars sur le pavé, soit à commenter l'événement.

Arrive au dernier rang un monsieur trop petit pour avoir le fol espoir de voir quoi que ce soit par lui-même. Aussi s'empresse-t-il d'interroger ses voisins :

— Qu'y a-t-il là ? que se passe-t-il ?

— Ce n'est rien, mon bourgeois, lui répond un titi qui s'en va renseigné : *c'est la Banque qui vient de faire un versement.*

***

Hier, sous la porte d'une maison de la rue de Vaugirard, le *Rappel* a copié textuellement l'avis suivant :

Messieurs, les loquataires lorsque
le gaz est étaient vous êtes
priez de dire votre nom et appré
minuit on ne tire plus le cordon pour
personne amoins *d'affaire*
urgente dont le concierge en sera
averti la veille.

***

Mme C... a un mari que la nature n'a pas comblé de ses grâces.

Elle ne peut lui pardonner de l'avoir prise pour femme et le lui témoigne d'une façon peu courtoise, s'il faut en croire l'*Evénement*.

Un de ces soirs, au moment où le couple peu uni montait en voiture pour se rendre à un bal, les chevaux font mine de s'emporter à la vue du maître :

Alors madame de C..., mettant la tête à la portière et s'adressant au cocher :

—Quelle imprudence, Jospeh ! Je vous avais pourtant bien recommandé de ne jamais allumer les lanternes avant que mon mari fût monté. Vous savez que la vue de monsieur suffit pour effrayer les chevaux.

***

Domino prétend avoir entendu notre confrère Charles Monselet formuler l'axiôme suivant sur les petites misères du ménage :

La première fois qu'une épouse veut vous empêcher de sortir, on se fâche.

La seconde fois, on prémédite un assasinat.

La troisième fois... on ne sort plus.

***

Jamais sérieux ce diable de Cham !

A défaut d'amis qu'il puisse plaisanter, plutôt que de renoncer à faire des charges, il en ferait à des objets inanimés, raconte M. Paul Parfait.

Cham a dans son jardin deux canards.

Ne s'est-il pas avisé de leur monter une scie depuis quelques jours.

Chaque fois que le hasard de la promenade ramène sur son chemin ces infortunés volatiles il leur emboîte le pas, se penchant vers eux avec un rire méphistophélique :

— Hé ! hé !... Un bien joli temps pour les petits pois !...

On voit d'ici la tête de ses victimes pressant le pas des *coincoins* désespérés pour échapper à cette plaisanterie terrible.

Les fabriques de soieries en Europe.

Les jurys étrangers à l'exposition universelle de Vienne ont déjà publié un certain nombre de rapports. Ces rapports, émanant d'hommes pratiques et spéciaux, pleins de faits et d'observations présentent un réel intérêt ; nous citerons entre autres la relation des jurés italiens MM. Pinchetti, Mattiuzzi et Nessi sur les soies et les soieries.

Leur travail comprend deux parties : l'une est un examen rapide des principaux produits, cocons, fils et tissus, exposés à Vienne par les diverses nations ; l'autre, la plus intéressante pour nous, renferme, sur la situation actuelle de l'industrie des soieries en Europe, des données statistiques généralement peu connues. Dans cette partie, dont nous analyserons les chiffres les plus saillants, les rapporteurs italiens passent successivement en revue les fabriques de soieries en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche.

Côme est le centre principal de l'industrie des soieries en Italie. Les métiers ne sont pas tous dans la ville même, ils se sont répandus au dehors, dans les campagnes voisines ; leur nombre était, en 1872, de 6,500 environ fournissant du travail à 10,000 personnes et produisant pour dix-huit millions d'étoffes de soie. Le rapport estime à douze mille le nombre des métiers de soieries existant dans toute l'Italie, savoir : 7,000 dans les provinces Lombardes ; 2,500 dans le Piémont, et 2,500 tant dans la Vénétie que dans les provinces centrales et méridionales.

L'Angleterre possèderait 120,000 métiers en activité, répartis entre Manchester, Spitafields, Coventry, Macclesfield, les faubourgs de Londres, le Lancashire, etc. Ce chiffre nous paraît fort exagéré. On n'ignore pas que si les traités de commerce ont été favorables à la prospérité générale de l'Angleterre, les fabricants de soieries n'ont pas eu à s'en féliciter. Bien loin de développer leur production dans ces dernières années, ils ont dû battre en retraite devant la concurrence des étoffes françaises, suisses et allemandes. La fabrique anglaise a cependant su conserver une supériorité marquée pour certains produits spéciaux, tels que les moires et les beaux unis.

Si nous traversons le Rhin, au contraire, nous trouvons l'industrie allemande dans une voie de progrès rapide. Le rapport des jurés italiens ne porte pas à moins de 50 millions de thalers (187 millions de francs environ) la valeur de la production des soieries en Allemagne pendant l'année 1872 et à 980,000 kil. la quantité de soie employée.

Voici les principaux centres de fabrication :

1° Crefeld, Elberfeld, Langenberg, Bielefeld et Brandebourg, étoffes de soies unies ;

2° Crefeld, Elberfeld, Barmen, Langenberg et Rheydt, étoffes mi-soie ou mélangées ;

3° Crefeld, Viersen, Dulken, Suchteln et Rheydt et Mülheim, velours :

4° Crefeld, Viersen, Dulkein, Lobberich et Mülheim, rubans de velours ;

5° Crefeld, Mülheim, Barmen, Rodsdorf, Langenberg et Wermelskirchen, rubans de soie et rubans mélangés ;

6° Hilden, draps de soie imprimés ;

7° Crefeld, Elberfeld et Monaco, tissus pour passementerie.

L'industrie allemande est, comme on le voit, très disséminée et comprend une grande variété d'articles ; mais les velours, les velours mélangés surtout, constituent la base essentielle de la production, les autres tissus n'ont qu'une importance très-secondaire. Crefeld et Elberfeld sont de beaucoup les centres les plus importants, comme Zurich et Bâle en Suisse.

Zurich tisse des étoffes, tissus légers unis et quadrillés, de consommations courantes, remarquables par le bon marché. Bâle tisse des rubans. La Suisse a exporté, en 1872, pour 215 millions de soieries. La société sericicole de Zurich a recensé 26,500 métiers à bras sur lesquels 1,150 métiers mécaniques, répartis entre 79 maisons de fabrique. 500,000 kilos de soies ont passé par les mains de 4,732 devideuses, 1,051 ourdisseuses et 26,560 tisseurs ou tisseuses.

L'industrie des soieries en Autriche n'a pas pris, a beaucoup près, d'aussi grands développements ; elle compte seulement 9,200 métiers savoir 6,300 métiers à la main, 200 métiers mécaniques, et 2,700 métiers de rubans. Etoffes unies et façonnées, noires et de couleurs, velours, damas, écharpes, ornements d'église, étoffes pour cravates, tels sont les principaux produits de la fabrique autrichienne qui a son siége principal dans la capitale même de l'empire, à Vienne.

En regard de ces statistiques, plaçons quelques chiffres sur l'industrie des soieries en France.

En 1872, la fabrique lyonnaise faisait battre 120,000 métiers environ dont une trentaine de mille seulement dans la ville et le reste dans six ou huit départements environnants.

Ces 120,000 métiers consommaient annuellement plus de 2,200,000 kilog. de soie ; ils produisaient, d'après les estimations de la chambre de commerce de Lyon, 460 millions au moins d'étoffes. Tous les genres sont compris dans cette production :

Foulards écrus et imprimés	50	millions
Crêpres	8	—
Tulles unis et damassés	14	—
Velours pure soie ou mélangés	30	—
Satins — — —	25	—
Taffetas et failles noirs	165	—
— couleurs	120	—
Autres tissus unis	10	—
Tissus façonnés et brochés pour robes	8	—
Tissus façonnés et brochés pour meubles et ornements d'église	10	—
Tissus mélangés divers	20	—

Quatre cents maisons de fabrique environ coopèrent à cette production.

La fabrique de Saint-Etienne qui vient après celle de Lyon comme importance, produit annuellement pour près de cent millions de francs de rubans, velours et passementerie, savoir :

Rubans unis et façonnés, environ	45	millions.
Velours noirs ou couleurs,	25 à 30	»
Passementeries,	12	»
Galons,	6	»
Tissus caoutchouc,	5	»

Saint-Chamond, qui est comme un satellite de l'industrie stéphanoise, fabrique surtout des lacets de soie ; sa production est estimée à 12 millions de francs.

On trouve enfin un certain nombre de métiers à Tours (étoffes pour meubles et ornements d'église) ; à Calais et Saint-Pierre-lès-Calais (tulles unis et façonnés) ; à Nîmes, à Avignon et à Ganges (florences et bonneterie); mais ces fabriques sont d'une importance très secondaire à côté de Lyon, Saint-Etienne et Saint-Chamond ; l'ensemble de leur production ne doit pas dépasser 30 à 35 millions de francs.

Telle était, en 1872, la situation respective des principales fabriques de soieries du continent. Une étude intéressante serait celle qui comparerait les conditions économiques dans lesquelles chacune d'elles se trouve placée, rechercherait leurs éléments de vitalité et de progrès, leurs faiblesses. Mais cette étude nous conduirait beaucoup trop loin. Nous avons voulu seulement aujourd'hui montrer par ce court aperçu statistique quelle était l'importance comparative de ces diverses fabriques ; dresser, en quelque sorte l'inventaire des forces qu'elles peuvent mettre en ligne, faire connaître enfin le degré de puissance auquel elles sont arrivées.

CHRONIQUE

La Commission municipale a expédié hier le restant des affaires annexées, consistant en baux, acceptation de legs, etc., etc.

Rien d'intéressant pour le lecteur.

Voici le texte du décret présidentiel sur le prix d'affranchissement des échantillons adressés de France en Allemagne, decret mentionné dans nos dépêches d'hier soir :

Le président de la République française,

Vu la déclaration signée le 15 mai courant, et portant modification du premier paragraphe de l'article 6 de la convention de poste du 12 février 1872 ;

Sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

Article premier. — A partir du 1er juin 1874, le prix d'affranchissement des échantillons de marchandises adressés de France en Allemagne est fixé à vingt centimes jusqu'au poids de cinquante grammes.

Au-dessus de cinquante grammes, cette taxe de vingt centimes sera augmentée de dix centimes par chaque poids de cinquante grammes ou fraction de cinquante grammes.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 27 mai 1874.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Le vent du midi a pris, depuis ce matin, le dessus sur le vent du nord qui soufflait depuis deux jours.

Il ne serait pas impossible qu'il plût encore demain.

Ah ! mais, ah ! mais... C'est une belle chose... la pluie !...

Seulement pas trop n'en faut !...

On annonce, avec un certain fracas, que M. Henri Chevreau, ancien préfet du Rhône sous l'empire, ancien ministre de l'intérieur, — toujours sous l'empire, — doit passer à Lyon, demain dimanche, accompagné de Mme Chevreau, et que les appartements « des deux hauts personnages » sont déjà préparés à l'hôtel Collet.

Ah ! pour nous quel honneur,
Monsieur le sénateur !

Voici la lettre de M. le docteur Gailleton, que nous n'avons pu insérer hier :

Monsieur le rédacteur en chef,

Partie intéressée dans l'affaire Permezel, les convenances m'obligeaient à rester complétement étranger à la polémique soulevée à ce sujet, mais la lettre de M. d'Aubarède renferme des insinuations que je ne puis laisser passer sans réponse. Je le regrette d'autant plus que j'ai eu avec M. le receveur municipal les meilleurs rapports..... tant que j'ai eu l'honneur d'être conseiller municipal et conseiller général.

En lisant la lettre de M. d'Aubarède, j'ai été tout étonné d'apprendre que c'était d'accord avec moi que le procès avait eu lieu ; je ne me connaissais pas cet amour pour les procès et je n'avais jamais imaginé que je fusse capable de m'appeler moi-même devant les tribunaux, pour m'y faire condamner à payer 22,650 fr de capital, plus les intérêts, à partir de novembre 1870. Ce qui est vrai, c'est que depuis 1871, j'avais demandé à la mairie de faire régler judiciairement la contestation survenue entre la ville et Permezel. J'avais établi que le prix des marchandises fournies par Permezel s'élevait à 20,222 fr. ; celui-ci soutenait au contraire, qu'il était de 22,000 francs, et offrait par voie d'huissier (7 mars 1871) le solde de 200 fr. Qui avait tort ou raison ?

Le litige, à défaut d'un accord amiable entre les parties, ne pouvait être vidé que par une action judiciaire qui établirait les droits respectifs de chacun. Cette solution, que j'avais demandée depuis longtemps, allait être mise à exécution et en mars 1872, comme le reconnaît M. d'Aubarède, la mairie avait donné des ordres pour que le procès avec Permezel fut commencé.

Pourquoi l'instance a-t-elle été arrêtée? M. le receveur parle de longanimité ; il est certain que pour Permezel, il a épuisé toutes les facilités. Lorsque l'affaire a été reprise dernièrement, c'est vers cette solution que semblait pencher aussi l'autorité préfectorale, mais au dernier moment, paraît-il, l'opinion personnelle de M. d'Aubarède l'a emporté, et le procès a eu lieu, non plus contre M. Permezel, mais contre moi. Je n'ai pas à discuter les motifs de ce changement, mais je constate seulement qu'entre les deux modes de procéder, il y a quelque différence.

J'arrive maintenant aux réflexions contenues dans la lettre de M. d'Aubarède.

M. le receveur municipal, prenant acte du jugement rendu par le tribunal civil, conclut par une leçon morale résumée en ces mots : « Il importe de signaler aux contribuables combien est dangereux le système des dépenses confiées en régie à des administrateurs sans expérience pour manier les deniers publics, etc. » La leçon est bien à moi adresse. Est-elle méritée ? Voici les faits : le système en régie est mauvais, je le reconnais ; mais pouvait-on en suivre un autre en novembre 1870? M. d'Aubarède eût rendu à la ville et à moi-même un bien grand service en nous indiquant un mode pratique moins coûteux. Mais enfin, ce régime adopté, quels résultats a-t-il donnés? J'ai eu un mouvement de fonds s'élevant à 1,381,365 fr. 75 c. Laissant de côté les dépenses relatives à la construction de baraquements et à leur aménagement, et prenant les prix d'achat des animaux de boucherie et de fourrages ; nos livres constatent qu'il a été acheté :

Bœufs, pour 485,478 fr. 50 c.

Moutons, pour 29,719 fr. 40 c.

La moyenne des achats (bœufs) a été de 56 fr. par 100 kilog. Or, à ce moment, la moyenne des mercuriales du marché de Vaise était de 63 fr., et l'intendance militaire, dirigée par un administrateur des plus habiles et des plus compétents, a été obligée de payer 75 fr. les 100 kilog. (en raison de l'achat à forfait et du risque à courir par l'entrepreneur).

Les animaux achetés étaient certes de bonne qualité puisqu'ils ont résisté à une stabulation prolongée dans de mauvaises conditions pendant cinq mois et que leur prix de vente a été de 597,505 fr. 50 c. pour les bœufs, 31,337 fr. pour les moutons, soit un bénéfice pour la ville de 113,694 fr. 60 c.

Je ne sais si de plus expérimentés eussent mieux fait, mais en lisant la liste des opérations faites à ce moment par les fournisseurs officiels de l'empire, j'éprouve une certaine satisfaction du résultat obtenu.

Quant à la crainte exprimée de voir des irresponsables employer des sous-mandataires infidèles ou incapables, les contribuables peuvent se rassurer, le jugement du tribunal n'a jamais voulu d

M. Champier, curé démissionnaire de Solleymieu, est nommé, sur sa demande, chapelain de Fourvières.

M. Bonnard, aumônier du Rosaire à Saint-Pierre de Lyon, est nommé curé-commis à Valsonne.

M. Berlier, vicaire à Notre-Dame de Montbrison, est nommé curé à Chavanne.

M. Rivory, ex-aumônier, est nommé curé à Valeilles.

Les journaux italiens annoncent que M. Mathian, de Lyon, vient d'obtenir une médaille à l'exposition d'horticulture de Florence pour ses modèles de *serres-chaudes* et ses *tepidarium*.

Un des effets les plus surprenants du traitement par l'eau froide, dans les cas de fièvre typhoïde :

Un médecin, bien connu de notre ville, allait dernièrement faire une visite chez un paysan des environs de Lyon, atteint de la fièvre.

Il fit son ordonnance, donna ses recommandations aux parents du malade, et promit de revenir le lendemain.

En effet, à l'heure dite, notre docteur se trouvait chez son client.

Mais, avant d'entrer, il fut rencontré par le frère du malade, qui lui dit :

— Ah ! monsieur, votre traitement par l'eau froide a fait joliment d'effet... seulement, je crois que mon frère est mort.

— Bah ! comment cela se fait-il ?

— Je ne sais point, monsieur. Peut-être est-ce parce que nous lui avons fait prendre son bain un peu trop longtemps.

— Mais, pourquoi n'avez-vous pas suivi exactement mes prescriptions ?

— Ah ! je vais vous dire, monsieur. La corde s'est cassée.

— Comment ! la corde ! que veut dire ?...

— Ah ! voilà : c'est que nous n'avions pas de baignoire... Alors nous avons descendu notre malade dans la citerne, en le maintenant au moyen d'une corde que nous lui avons passée sous les bras... Quand il a senti l'eau, il s'est *si tellement* débattu, que la corde s'est cassée. Il a fallu aller chercher une échelle, de nouvelles cordes, etc. Ça nous a bien pris trois quarts d'heure... !

— Bigre ! mais vous êtes fou !... Enfin, menez-moi vers votre frère.

Et notre docteur entre dans la chambre du moribond qui ne bougeait mie.

Eh bien ! voilà ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette histoire absolument véridique : c'est que, après des frictions continues, le malade revint à la vie, et le docteur reconnut que le prétendu moribond ne s'était jamais si bien porté de sa vie.

Toute sa fièvre avait disparu.

Un passant qui se promenait hier soir, assez tard, sur la place Bellecour, perd sa montre.

Un autre passant la ramasse et la met dans sa poche.

Est-ce que le premier passant, qui avait vu le mouvement du second, n'a pas eu l'indélicatesse de venir lui réclamer sa toquante ?

Une mauvaise toquante, monsieur, qui retarde toujours de cinq minutes.

Pourtant le second passant, que nous appellerons *Prussianus*, si vous voulez bien rendait un service indirect au premier.

En le privant de sa montre, cet instrument barbare qui marche sans cesse, comme le Juif-Errant, et vous indique toujours de ses pattes grêles, que le temps passe, et que les minutes s'écoulent qui vous séparent de l'éternité, en le privant de sa montre, Prussianus forçait le passant à mettre plus d'activité dans ses relations commerciales.

On sait, en effet, que personne n'est plus exact à un rendez-vous que celui qui n'a pas de montre, il a tellement peur d'arriver en retard qu'il arrive toujours en avance.

Celui qui en possède une, au contraire, se fie trop à elle, spécule sur sa marche, et finalement ne se présente jamais à l'heure fixée.

Prussianus donc, en prenant la montre, faisait gagner du temps au premier passant.

Tout le monde sait que le temps est de l'argent *times is money* ! Donc Prussianus faisait gagner de l'argent à son interlocuteur.

Il aurait donc eu le droit de garder la montre et même de se faire payer les réparations dont elle pouvait avoir besoin par l'ancien possesseur de la dite montre.

Eh bien ! ce passant a exigé que la montre lui fut rendue, et il se disposait même (horresco refesens !..) à mettre Prussianus entre les mains de la justice, lorsque Prussianus s'exécuta de bonne grâce.

Pierre-Marie Durand a un goût...., mais un goût très-prononcé pour les chaussettes.

Si c'est sa passion, à cet homme, nous n'y pouvons rien, n'est-ce pas ?

Seulement, au lieu de se contenter de chérir les chaussettes qui lui appartiennent, il s'est laissé surprendre dernièrement chez M. R...., emportant sur son cœur deux paires de chaussettes qui n'avaient encore presque pas servi, et qui se trouvaient dans l'armoire dudit M. R....

M. R.... aurait pu se contenter de reprendre ses chaussettes et de planter, en échange, sa chaussure dans le *cimier* de Durand.

Mais M. R.... préféra porter plainte, et Durand fut condamné hier à quinze jours de prison.

C'est égal, quel singulier goût il a, ce Durand !...

***

Nous admettrions plus volontiers le goût de Rosalie Pellet pour les nappes et les serviettes.

Rosalie Pellet ne se met en service chez les restaurateurs que pour s'approprier leur linge.

Les restaurateurs ne trouvent pas le procédé de leur goût, comme de juste, et.... voilà pourquoi Rosalie Pellet comparaissait hier, pour la neuvième fois, devant le tribunal correctionnel, qui a jugé que six mois de prison étaient nécessaires à Rosalie pour lui faire perdre l'habitude de se servir de nappes et de serviettes à ses repas.

Un procès qui a la même cause que celui dont nous avons donné l'exposé dans notre numéro du 19 mai, se débat en ce moment devant la première chambre du tribunal civil.

Un sieur Bonnefoi se serait fait assurer par des compagnies d'assurances sur la vie, dans des conditions de vitalité que son état de santé rendait illusoires. Les compagnies se refusent à payer la somme à laquelle les bénéficiaires ou le bénéficiaire auraient droit en se fondant sur ce que cet état aurait été caché à ses agents au moyen de certificats dont elle conteste la valeur.

L'attention des compagnies d'assurances sur la vie doit se porter sur ces contestations, afin qu'elles avisent aux moyens de les prévenir, soit dans l'intérêt des assurés ou de leurs ayants-droit, soit dans leur propre intérêt.

Nous avons dit hier que le cadavre d'un inconnu retiré du Rhône avait été transporté à la Morgue.

Ce cadavre est celui d'un nommé Denis, garçon de salle à l'hôtel des Quatre-Chapeaux.

Cet homme était allé se baigner et le courant l'a emporté.

Quant au nommé Kayser, qui a été trouvé pendu à un peuplier du parc de la Tête-d'Or, on a appris qu'il était atteint depuis longtemps d'aliénation mentale.

Il avait, plusieurs fois déjà, tenté de se suicider.

ISÈRE. — On nous écrit de Bourgoin que les fièvres paludéennes qui règnent à l'état d'endémie dans la commune de Vignieu-Jameyzieu, recommencent à sévir depuis les premières chaleurs.

Il paraîtrait que plus de quarante personnes sont atteintes actuellement de ces fièvres intermittentes qui les obligent à tenir le lit pendant les accès et ne leur laissent point de force dans les moments d'apyrexie.

M. le préfet de l'Isère, d'après avis favorable du conseil général, avait adressé au gouvernement un projet d'assainissement des marais de cette commune.

Il serait à désirer que ce projet fût au plus tôt mis à exécution.

LOIRE. — Le *Stéphanois* annonce que M. le baron de Sandrans, préfet de la Loire, a été appelé hier à Paris.

Les préfets d'un grand nombre de départements auraient également été mandés.

***

L'état actuel des récoltes dans le département de la Loire, après les froids des temps derniers, a donné lieu à une enquête, dont voici un court résumé :

Dans l'arrondissement de Roanne, les froments et les seigles ont été atteints dans les chambons, sur les bords de la Loire. Sur les plateaux, ils ne paraissent pas avoir souffert, et présentent encore un aspect satisfaisant.

L'herbe des prairies est courte. Les pâturages sont déjà dénudés et rongés par la dent des bestiaux. Dans un grand nombre de domaines, on commence à s'inquiéter de cette pénurie de fourrages. Les prix de vente des animaux diminuent sensiblement sur les marchés.

Dans l'arrondissement de Montbrison, les seigles ont été partiellement et presque partout atteints par les gelées ; les pertes sont évaluées à un cinquième de la récolte.

Les froments et les avoines ont également souffert sur un grand nombre de points, mais la feuille seule est attaquée, et il n'y a pas lieu, jusqu'à présent, de s'en préoccuper beaucoup. L'orge a été épargné.

Le colza ne produira presque rien. Sur quelques points, il a été fauché en vert et donné au bétail à l'étable.

Les prés naturels et les prairies artificielles sont aussi fortement atteints. Dans un grand nombre de localités on fauche la luzerne pour enlever du pied la partie souffrante, mais la même opération ne peut être faite aux prés que dans le cas où l'abondance des eaux permet d'assurer la coupe suivante. En ce qui concerne ces derniers, on peut prévoir que la coupe sera faible.

Aux environs de Saint-Etienne, notamment dans le canton sud-ouest, les récoltes en terre ont peu souffert.

Les blés ont eu l'extrémité des feuilles brûlée par le vent froid du nord. Les seigles sont dans de bonnes conditions, l'épiage se fait bien.

Quant aux prairies naturelles la végétation a été retardée, il est vrai, par la sécheresse et les vents froids du nord, mais la pluie de ces jours derniers l'a remontée.

A Terrenoire, le mal a été insignifiant, les prairies ont subi un arrêt dans la végétation, mais sous l'influence du temps nouveau, tout se répare.

Les arbres à fruits n'ont pas été atteints, pas même les noyers qui craignent beaucoup en général. La récolte est belle, sauf les prairies qui ne sont pas garaies.

Dans le canton de Rive-de-Gier, ce sont les vignes qui ont le plus souffert des gelées ; on estime la perte, sur certains points, à un quart de la récolte. Les coteaux ont été épargnés ; les arbres fruitiers ont eu peu de mal ; les blés ont souffert de la sécheresse ; les luzernes ont été gelées en partie.

A Saint-Chamond, les céréales n'ont pas soufferts de la gelée. La vigne et les fruits très-peu. On s'est plaint surtout de la sécheresse. On n'espérait pas voir les prés donner plus d'un quart de la récolte, mais le temps qu'il fait depuis le 25 a modifié ces appréciations.

Les trèfles de l'année sont mal sortis ; les betteraves très-mal et elles ont été détruites par les insectes et par les gelées. Les sources, pendant plusieurs semaines, étaient en partie taries.

SAVOIE. — On lit dans le *Courrier des Alpes*, de Chambéry :

« On annonce que M. Jean-Jacques Rey, qui était naguère une des célébrités du barreau de notre ville et auteur d'un ouvrage de droit estimé, le *Formulaire du code de procédure civile sarde*, vient d'entrer à la Grande-Chartreuse. »

COTE-D'OR. — Le journal la *Côte-d'Or* nous apprend que la maison Dollfus, de Mulhouse, négocie en ce moment pour le transfert à Dijon de ses établissements de filature d'Alsace.

HAUTES-ALPES. — M. de Lhermite, le nouveau préfet des Hautes-Alpes, adresse aux fonctionnaires de son département une circulaire où il leur dit qu'arrivant « libre de toute prévention », il ira à eux, et les invite à venir à lui. « C'est par les rapports personnels que les hommes apprennent à se connaître et à s'estimer. »

DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille PRÈGRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle

Judith-Lucie PRÈGRE

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu le dimanche 31 mai à 2 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Simon-Maupin, 4, pour se rendre au cimetière israélite.

Nouvelles du Matin

PARIS

(Correspondance spéciale du *Journal de Lyon*.)

29 mai.

Je vous avais simplement signalé hier l'article-manifeste publié par le *Journal de Paris* et reproduit par le *Soleil*. Cet article figurait en tête de chacun de ces deux journaux et en gros caractères. On s'en est beaucoup occupé hier à Versailles où on l'attribuait à M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Toutefois l'honorable député de l'Orne ne doit rentrer que ce soir de son département, et il est peu probable qu'il ait expédié directement un document aussi grave sans en avoir délibéré avec ses amis politiques et la rédaction même du *Journal de Paris*.

Du reste, le *Journal de Paris*, en sa qualité d'organe autorisé des princes d'Orléans, ne s'embarquerait pas dans une pareille affaire sans avoir consulté ses patrons, et quand il fait entendre qu'une partie du centre droit pourrait, en certains cas, aller vers le centre gauche, un pareil renseignement peut être et doit être pris au sérieux.

J'ajoute qu'il n'y a pas autre chose au fond de cet article : les conseils que le *Journal de Paris* donne au cabinet ne peuvent guère passer pour sérieux. Ce n'est pas au lendemain de la chute de M. de Broglie qu'on peut reprendre des procédés usés pour refaire une majorité chimérique.

Le grand agent de la fusion des centres, si elle se fait, paraît être le duc d'Audiffret : beau-frère et voisin de M. Casimir Périer, très-hostile aux bonapartistes, libéral malgré la campagne qu'il a faite avec ses amis depuis le 24 mai, orateur remarquable, politique influent, il est l'homme qu'il faut pour conduire les négociations avec le centre gauche et pour entraîner les hésitants du centre droit.

Son retour est donc attendu avec une certaine impatience, et rien ne se fera sans lui. Le centre droit ne s'est même pas occupé de la question dans ses réunions officielles ; on croit qu'elle sera posée lundi prochain.

Si elle est résolue dans un sens favorable à l'entente, les chefs du centre droit seront chargés de pressentir le bureau du centre gauche et la partie s'engagera. Le centre gauche, qui s'est réuni aujourd'hui avant la séance, a examiné d'une façon très-sommaire les chances qu'un accord pourrait offrir et les termes dans lesquels il pourrait se faire ; mais aucune décision n'a pu être prise en l'absence de propositions directes du centre droit, et on attendra les communications, les avances de ce groupe parlementaire.

Cette réserve du centre gauche est naturelle ; on sait sur quel terrain les conservateurs républicains sont depuis longtemps placés ; leur programme est parfaitement net, il appartient au centre droit, si le centre droit veut se l'approprier. Il faut d'ailleurs que le mouvement du centre droit vers la République soit bien marqué pour que l'union soit sérieuse et durable.

C'est l'élection de la Nièvre qui a, dit-on, définitivement ouvert les yeux au centre droit sur le danger de la politique du duc de Broglie. Aussi prévoit-on que ce groupe pourrait bien limiter ses projets d'alliance à la guerre contre le bonapartisme ; évidemment le centre gauche et la gauche tout entière feront cause commune avec le centre droit sur ce point ; mais on ne peut pas commencer une campagne sur des bases négatives ; il faut savoir où l'on va, il faut avoir un programme de gouvernement qui serve de lien à une majorité et de drapeau à un ministère, et il est clair que le cri de : guerre aux bonapartistes ! excellent en lui-même, ne résout pourtant aucune difficulté.

A propos de l'élection de la Nièvre, la gauche a renoncé à interroger le gouvernement sur la nature de l'approbation donnée à la circulaire Bourgoing par le maréchal, et sur le caractère des nominations faites récemment au ministère de l'intérieur (MM. Welche et Aylies). Elle a réfléchi que le gouvernement pourrait refuser de répondre à une simple question ; qu'alors il faudrait déposer une demande d'interpellation, laquelle pourrait fort bien être ajournée par la majorité de l'Assemblée, ou, ce qui serait plus fâcheux encore, être suivie d'un ordre du jour de confiance sur un terrain trop étroit et encore non préparé.

En général, la gauche juge plus convenable de s'abstenir de toute interpellation jusqu'au moment où une question vraiment sérieuse pourra permettre de rallier une majorité contre le cabinet, si le cabinet ne fait pas des déclarations satisfaisantes au point de vue républicain et libéral, contre la droite si l'union des centres se réalise.

Comme il fallait s'y attendre, le succès de M. de Bourgoing a grisé tous ses coréligionnaires politiques. Jusqu'ici les bonapartistes n'avaient de candidats que dans les départements où ils se savaient des chances exceptionnelles. Ils prétendent maintenant en avoir partout.

Il y a huit élections à faire : les bonapartistes ont déjà cinq candidats qui sont : MM. le duc de Mouchy dans l'Oise ; le duc de Padoue dans Seine-et-Oise ; Launay Le Provost, ancien préfet, dans le Calvados ; le prince Napoléon et le duc de Rivoli dans les Alpes-Maritimes. On dit même que M. le duc de Mouchy a déjà commencé sa tournée électorale dans l'Oise.

Les bonapartistes sont fidèles à ce principe, qu'il faut battre le fer quand il est chaud ; mais je ne crois pas qu'ils aient des chances bien sérieuses dans aucun des départements qu'ils ont déjà couchés en joue. Pourtant on me dit que plusieurs députés s'effraient déjà, notamment de la candidature de M. de Mouchy et de celle de M. Launay Le Provost.

Or, dans la dernière élection de l'Oise, il n'y a eu ni candidat royaliste, ni candidat bonapartiste ; les voix se sont partagées entre MM. Gérard (de Blincourt), républicain modéré, et André Rousselle, radical. Les abstentions n'ont pas été plus nombreuses qu'ailleurs. On avouera que l'Oise aurait fait beaucoup de chemin en arrière depuis 1872.

Quant au Calvados, c'est un département plutôt royaliste que bonapartiste ; je parle de la minorité, car la majorité est républicaine, puisque M. Philippe Paris, maire de Caen, a été élu en 1872 contre le candidat royaliste M. de Fournès, et le candidat simplement conservateur M. Doret-Desclozières.

La vente du *Siècle* vient d'être interdite sur la voie publique pour une chronique que l'arrêté du préfet de police déclare blessante pour la morale publique.

Vous avez lu certainement cette chronique qui a paru hier ; elle est un peu scabreuse sans doute, mais elle ne sort pas d'un ordre de plaisanteries tout à fait inoffensives, dont notre littérature badine est remplie et qu'on peut même à la rigueur répéter dans les familles en y mettant une certaine habileté d'exposition.

Cette habileté a peut-être fait défaut au chroniqueur du *Siècle*, mais appeler d'un si gros mot, outrage à la morale publique, une si petite chose, une simple anecdote à peine grivoise, c'est véritablement manquer non-seulement d'esprit, la police n'en a jamais beaucoup, mais de mesure.

Faire et signer un arrêté, mettre la force publique en mouvement, invoquer un loi particulièrement arbitraire et d'ailleurs contestable, le tout pour châtier le *Siècle* d'avoir reproduit une histoire prise probablement dans quelque recueil d'Anas, à la portée de tout le monde, comme cela prêterait à rire si les libertés de la presse n'y étaient pas aussi profondément intéressées.

M. de Fourtou avait cependant manifesté les meilleures dispositions à l'endroit des journaux. Il avait dit à M. Baragnon, compatriote et même parent de M. Numa Baragnon, qu'il était décidé à se montrer très-large et et très-libéral en matière de presse et que sur ce point il romprait dans une certaine mesure avec les errements de ses prédécesseurs. M. Baragnon, qui publie une petite feuille de dernières nouvelles intituée le *Post-Scriptum*, n'avait pas versé de cautionnement et il se reposait à ce point de vue sur les bonnes dispositions manifestées par M. de Fourtou. Le *Post-Scriptum* vient d'être saisi tout à l'heure pour défaut de cautionnement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 29 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à 2 h. 30 m.

L'Assemblée continue la discussion du projet sur les haras et les remontes. On s'était arrêté à l'article 6.

La commission propose pour cet article une nouvelle rédaction, d'après laquelle la jumenterie de Pompadour sera rétablie et se composera de soixante juments exclusivement consacrée à la production du cheval de sang arabe et anglo-arabe.

M. de Dampierre, président de la commission, explique les motifs qui ont amené cette nouvelle rédaction.

M. Jean Brunet développe un amendement. Il remonte dans le passé jusqu'aux pratiques suivies en matière de remonte sous Louis XIV.

(Oh ! oh ! à gauche.)

M. Jean Brunet continue son discours, mais bientôt le bruit des conversations particulières couvre entièrement la voix de l'orateur.

L'Assemblée rejette son amendement.

L'article 6 est voté, et l'ensemble de la proposition est adopté.

M. de Lorgeril paraît à la tribune.

On croit à une proposition de loi d'un caractère politique.

Mais l'orateur dépose un projet ayant pour but d'imposer les produits dits pharmaceutiques. (On rit.)

L'ordre du jour appelle la troisième délibération du projet promulguant aux colonies, les lois des 3 décembre 1849 et 29 juin 1867, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France, qui est votée sans débat.

L'Assemblée passe ensuite à la deuxième délibération de la proposition relative à la prorogation du privilége des banques coloniales.

L'Assemblée vote sans discussion les cinq premiers articles :

1° Prorogeant pour vingt ans les banques coloniales ;

2° Fixant leur capital ;

3° Autorisant les conseils d'administration à aliéner ou engager les valeurs constituant le capital après autorisation du ministre de la marine ;

4° Autorisant les banques à émettre des billets au porteur ;

5° Déclarant qu'aucune opposition n'est admise sur les fonds déposés en compte courant ou sur les crédits ouverts sur la cession des récoltes opérées dans certaines conditions.

L'article 6 est voté après une courte discussion, ainsi que tous les autres jusqu'à l'article 15, fixant le mode de cession des droits de banque, les devoirs des cessionnaires, etc., et autorisant les banques à établir des succursales dans la colonie où elles sont établies et constituant une commission de surveillance des banques coloniales composée de 9 membres.

L'Assemblée adopte l'ensemble de la loi.

M. Taillhand, ministre de la justice, demande à l'Assemblée le renvoi à quinzaine du projet relatif au rétablissement d'un premier avocat général des cours d'appel et du projet tendant à modifier l'article 360 du code d'instruction criminelle.

M. Léon Say propose à l'Assemblée l'ajournement du projet de loi tendant à instituer un prix de 50,000 fr. pour qui découvrira un moyen pratique de découvrir la présence de l'alcool dans les mélanges.

L'Assemblée adopte en première délibération et décide qu'elle passera à une deuxième lecture du projet de loi déposé par M. de Limpérani, relatif au taux de l'intérêt de l'argent.

L'Assemblée adopte également en première délibération le projet de loi tendant à réunir en un seul corps les corps diplomatique et consulaire.

Après avoir décidé qu'elle passera à une deuxième délibération sur la proposition de M. Charles Rolland, l'Assemblée renvoie à demain la discussion du projet de M. Chaurand, relatif au repos du dimanche.

La séance est levée à 5 heures.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 29 mai, 11 h. s.

Bourse faible ; réalisations.

Boulevard : Emprunt, 94.50 ; turc, 48.20.

A la suite d'un accord avec le centre gauche, la fixation de l'ordre du jour est ajournée à demain.

Les bruits de rapprochement entre les deux centres reprennent consistance.

Rome, 29 mai.

Le cardinal Falcinelli est mort dans la matinée.

La chambre sera probablement dissoute au mois d'août ; les élections générales auraient lieu au mois de novembre.

On assure que le ministère, dans un rapport accompagnant le décret de dissolution, exposera son programme.

La gauche, aussitôt le décret de dissolution publié, adressera une proclamation à la nation.

Le bruit court que le pape a l'intention de permettre aux électeurs catholiques de participer aux prochaines élections ; mais il mérite confirmation.

La *Voce della Verita* confirme que la santé du pape est rétablie.

Les bruits de maladie du général Garibaldi sont controuvés.

On assure que le projet de convention avec les railways méridionaux romains ne sera pas discuté cette session.

Bade, 29 mai.

Le prince de Gortschakoff vient d'inviter les gouvernements européens à participer à un Congrès international pour préparer l'entente sur divers points du droit des gens pendant la guerre, notamment à l'égard du traitement des prisonniers de guerre.

Chaque Etat enverra au Congrès un plénipotentiaire militaire et un plénipotentiaire diplomatique.

Le Congrès se réunira le 15 juillet prochain à Bruxelles.

Le programme n'est pas encore arrêté définitivement.

Nantes, 29 mai.

Le préfet a reçu une assignation à comparaître devant la cour d'assises pour répondre à l'inculpation de diffamation portée contre lui par M. Ferrand, ancien maire de Grandchamp, qui demande 10,000 fr. de dommages-intérêts, l'insertion du jugement dans les journaux, et son affichage dans toutes les communes du département.

Berne, 29 mai.

Le conseil d'Etat a ratifié la décision prise hier par le conseil national. En conséquence la nouvelle constitution fédérale est déclarée en vigueur dès aujourd'hui.

Madrid, 28 mai.

La *Gaceta* publie une circulaire du ministre de l'intérieur invitant les autorités à activer l'arrivée sous les drapeaux des jeunes gens de la réserve qui ont atteint l'âge de dix-neuf ans.

Hendaye, 27 mai.

(Source carliste.) — Trois bataillons carlistes, huit canons et un détachement du génie sont arrivés aujourd'hui dans le voisinage d'Hernani, dans la province de Guipuzcoa, où ils ont commencé des travaux pour faire le siége de cette ville.

Santander, 28 mai.

Le maréchal Concha a recommencé les opérations, en occupant les défilés qui conduisent en Biscaye et dans le Guipuzcoa.

Don Carlos a quitté Durango pour Tolosa, abandonnant ses positions d'Arloban.

La fusillade continue tous les jours autour de Bilbao.

Les carlistes perçoivent un droit sur la malle-poste qui va de Bilbao à Santander, en passant par Somorrostro et Castro.

Santander, 28 mai, soir.

Le maréchal Concha est retourné à Vitoria, après avoir perçu les contributions à Villareal.

Une colonne républicaine occupe Salviaterra.

Le général Echagüe est parti pour Logrono.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 30 MAI

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0....	59 60 ./.	.. ... ./.	. ... ./.	. ... ./.
4 1/2 %.	86 ... ./.	.. ... ./.	. ... ./.	. ... ./.
5 %.....	94 50 ./.	.. ... ./.	. ... ./.	. ... ./.

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 30 mai 1874

PRÉCÉD. CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
59 67	3 0/0 Français.....	.. ..	.. ..
94 52	5 0/0 Emprunt.....	.. ..	.. ..
66 15	5 0/0 Italien.....	.. ..	.. ..
3860 ..	Banque de France....	.. ..	.. ..
1108 .	Foncier estampillé ...	.. ..	.. ..
312 ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..
660 ..	Crédit Lyonnais.....	.. ..	.. ..
... ..	Société Générale.....	.. ..	.. ..
402 ..	Mobilier Espagnol....	.. ..	.. ..
... ..	Orléans.....	.. ..	.. ..
... ..	Nord.....	.. ..	.. ..
.. ..	Paris à Lyon et Méditr.	.. ..	.. ..
708 ..	Autrichiens.....	.. ..	.. ..
... ..	Lombards.....	.. ..	.. ..
418 ..	Suez.....	.. ..	.. ..
408 .	Délégations.....	.. ..	.. ..
23 1/2	Consolidés à Londres.	.. ..	.. ..

BONS DU TRÉSOR	3 mois à 5 mois.	3 1/2
	6 mois à 11 mois	4 1/2 0/0
	A un an.....	5 0/0

FAITS DIVERS

On écrit de New-York :

« La justice est occupée en ce moment de l'affaire la plus extraordinaire qui puisse s'imaginer, et dont les phases monstrueuses et diverses ont surexcité au plus haut point la curiosité publique ; on va voir que ce n'est pas à tort :

« Il y a quelques jours, l'agent d'une compagnie d'assurances sur la vie, M. James Bollett, se rendait dans les bureaux de la direction de la police, et demandait à ce que l'on ordonnât l'exhumation d'une jeune fille, nommée Louisa Guus, morte le 30 mars dernier et inhumée le lendemain au cimetière de Brooklyn.

« Il expliquait sa requête en faisant connaître que, un mois auparavant, un médecin nommé le docteur Uhling, dont le bureau de consultation était situé au n° 160 d'Elbridge street, aurait eu différentes entrevues avec lui dans le but d'arriver à constituer un contrat d'assurances sur la vie de Louisa Guus pour la somme de 10,000 dollars, assurance dont il devait acquitter les annuités. Il donnait pour explication à sa demande qu'il aimait Louisa, et qu'il était sur le point de l'épouser.

« Le contrat fut signé, et quelques jours après le docteur Uhling venait annoncer à M. Bollett que Louisa venait de succomber à une maladie particulière. Dans les déclarations du docteur l'agent de la Compagnie crut voir quelque chose d'embarrassé ; il pressa Uhling de questions et le mit à plusieurs reprises en contradiction avec lui-même.

« Ainsi, il lui nomma trois médecins qui avaient soigné Louisa, pour, quelques minutes après, déclarer que ces messieurs n'avaient jamais vu la défunte. Enfin, Uhling s'étant présenté pour toucher le montant de l'assurance, soit 10,000 dollars, et n'ayant rien reçu, avait disparu. On se transporta chez lui, il n'y était pas, non plus qu'une vieille femme qui passait pour sa sœur.

« On ordonna l'exhumation du corps de Louisa. On apporta à la morgue, en présence de médecins, de représentants de la Compagnie d'assurances et de journalistes, le cercueil contenant les restes de la jeune fille. On ouvrit la bière, sur laquelle une plaque d'argent portait la mention suivante : « Louisa Guus, morte le 30 mars 1874, âgée de vingt-trois ans et dix mois, » et, à la stupéfaction générale, on trouva, au lieu du cadavre que l'on croyait apercevoir, neuf briques soigneusement enveloppées dans de vieux journaux.

« La police se remit en quête, non plus seulement du docteur Uhling, mais de Louisa Guus dont le décès ne paraissait plus chose aussi certaine qu'auparavant.

« On alla trouver l'entrepreneur des pompes funèbres qui avait procédé à l'ensevelissement et à la mise en bière du corps de la jeune fille, et on lui demanda comment il expliquait que ce corps se fut changé en briques.

« Il répondit que, pour lui, il avait aidé le docteur Uhling à ensevelir un cadavre, et que, l'opération faite, il avait laissé là le cercueil et n'était venu le reprendre que le lendemain pour l'inhumation, laquelle avait eu lieu, du reste, sur le certificat délivré par le même docteur Uhling.

« On se mit ensuite en quête des médecins dont avait parlé Uhling ; l'un d'eux, le docteur Kankrowitz, après bien des réticences, déclara avoir fait trois visites à Louisa, sur la demande du docteur Uhling, et l'avoir trouvée malade.

« Sur les indices qui lui furent donnés par ses voisins, la police retourna au domicile d'Uhling qui habitait le rez-de-chaussée de la maison. Les agents sonnèrent à une porte principale qui s'ouvrit timidement, puis que l'on repoussa dès qu'on les eut aperçus ; mais l'un des deux passa sa canne dans l'entrebâillement et put ainsi pénétrer. Il se trouva en face de la sœur du docteur Uhling et d'un jeune homme, tous deux fort occupés à entasser des papiers dans une valise ; on transporta le tout en prison, et l'on finit par savoir du jeune homme, en l'effrayant un peu sur ce qui lui arriverait s'il ne parlait pas, le lieu de la retraite du docteur. On se rendit au lieu désigné et on trouva Uhling dans une armoire.

« Ce qu'on ne savait pas encore et ce que les prisonniers s'obstinaient à ne pas dire, c'était le sort de Louisa. Cependant, aidé par un photographe, un agent finit par retrouver cette dernière dans une maison du haut de la ville, où elle s'était placée en qualité de servante.

« Par elle, on a eu le mot de l'énigme. Uhling, qui en réalité s'appelle le chevalier de Bagnicky, et est Autrichien d'origine, avait déterminé Louisa à feindre une maladie, puis la mort. Les convulsions, qui avaient arraché au docteur Kurtz un certificat, avaient été obtenues au moyen d'un morceau de savon que la femme malade s'était mis dans la bouche lors de la visite de cet Esculape.

« Quant à la mise en bière de son corps, elle fit connaître que l'entrepreneur des pompes funèbres était de connivence avec le chevalier-docteur, et qu'il devait avoir sa part du montant de l'assurance. Elle raconta ce détail amusant, c'est qu'elle avait assisté à ses propres funérailles, cachée dans une voiture.

« Quant à la prétendue sœur de Uhling, elle n'est autre que sa femme légitime : Marie de Bagnicky, née de Szent Ivaniky.

« Tout ce monde, y compris l'entrepreneur des pompes funèbres, est renvoyé devant les assises. »

COMPTOIR D'ESCOMPTE

De Paris

AGENCE DE LYON

23, RUE NEUVE

Capital et réserve : CENT MILLIONS

A partir du 1er mars l'Agence a fixé à

4 0/0

l'intérêt alloué aux comptes de dépôts remboursables à cinq jours d'avis et à

3 0/0

l'intérêt alloué aux dépôts remboursables à vue. 3138

ON OFFRE DE SUITE un dépôt, et la représentation à une personne indépendante. Apport et garanties sérieuses. — Ecrire franco à Lyon, poste restante C. S. n° 16. 2476

RECETTES DES CHEMINS DE FER

DATES DE LA SEMAINE.	LIGNES	RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1874	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1873
1874 7-13 mai	LYON-MÉDITER. Ancien réseau..	»	»	»
»	Nouveau réseau	»	»	»
	NORD			
»	Ancien réseau..	1,859,886	»	116213
»	Nouveau réseau	219,232	»	70
	OUEST			
»	Ancien réseau..	1,170,606	22,748	»
»	Nouveau réseau	625,678	13,733	»
	ORLÉANS			
»	Ancien réseau..	1,692,367	»	126727
»	Nouveau réseau	724,097	»	10470
	EST			
»	Réseaux réunis.	1,626,450	»	41531
	MIDI			
»	Ancien réseau..	876,341	»	12232
»	Nouveau réseau	338,847	842	»
	CHARENTES			
»	Lignes achevées	72,709	8,734	»
»	Dombes et S.-E.	»	»	»
	AUTRICHIENS LOMBARD			
»	Sud-Autrich...	3,278,177	»	230520

DOMBES ET SUD-EST.

19e semaine de 1874, du 7 au 13 mai.

Voyageurs, bagages et messagerie...	17,415 65
Marchandises, etc.....	16,875 63
Total	34,291 28
Semaine correspondante de 1873 ...	32,714 15
Différence...	1,577 13
Récapitulation depuis le 1er janvier 1874.....	632,239 90
Récapitulation depuis le 1er janvier 1873...	591,043 45
Différence...	41,196 45

CANAL DE SUEZ.

		Recett. gén.	Mouvt marit.
Avril	1874.....	2.356.000 »	121 nav.
—	1873.....	2.034.318 »	116 nav.
—	1872.....	1.257.281 »	106 nav.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 29 mai.

NOMBRE	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	GROUSSE	SYRIE	Côtes rés. Méditerr.	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	TOTAUX
35	Org..	11	»	5	3	2	3	»	4	4	»	3	2946
35	Tram.	5	»	1	9	»	»	»	»	13	5	2	2488
27	Grég.	11	1	»	5	»	3	»	»	»	4	3	1950
3	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
102		27	1	6	17	2	6	»	4	17	9	8	7384

BALLOTS PESÉS

3	Org..	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	150
5	Tram.	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	399
20	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	»	8	5	7	1000
12	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
40		»	»	»	»	»	»	»	»	16	5	7	1549

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois 2276 nos

Ballots pesés depuis le 1er du mois.... 1

SAINT-ÉTIENNE, 29 mai.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	BROUSSE	PERSE	SYRIE	Poids
13	Organsin	1	1	1	3	4	»	1	»	»	2	836 89
4	Trames..	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	269 84
4	Grèges...	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	190 60
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
21		1	1	1	3	11	»	2	»	»	2	1297 33

BALLOTS PESÉS

4	Organsin	»	»	1	»	1	»	»	»	»	2	108 50
2	Trames..	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	19 95
»	Grèges...	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	271 04
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
6		»	»	1	»	8	1	»	»	»	2	309 49

22 Ouvrées..... 4 Grèges
15 Décreusages..... » Moulinées

AUBENAS, 29 mai.

3	Organsins.....	269 »
»	Trames.....	» »
13	Grèges.....	926 »
»	Ballots pesés.....	» »
16	Total.....	1195 »

Opérations de décreusage..... » »
Dernier numéro placé..... 257 »
Total du 1 au 29..... 21784 »

AVIGNON, 29 mai.

1	Organsins.....	99 05
6	Trames.....	597 32
»	Grèges.....	» »
7	Total.....	696 37

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 29 mai.

Les cours des blés à livrer aux conditions du règlement de Paris sont faibles : disponible 40 fr.; prochain, 38 75; juillet-août, 35 50; 4 derniers, 31 75.

Les farines sont en baisse avec peu d'acheteurs. Farines 8 marques : disponible, 81 fr.; prochain, 80 75; juillet-août, 78 fr,; 4 derniers, 68 fr. Farines supérieures : disponible, 81 fr.; prochain, 80 75; juillet-août, 78 fr. ; 4 derniers, 67 fr.

Les huiles de colza ont des cours fermes et une bonne demande.

Disponible, 79 75; prochain, 79 50; juillet-août, 81; 4 derniers, 83 fr.; 4 premiers, 83 75.

Les huiles de lin sont encore en baisse :

Disponible , 77 fr.; prochain, 77 50; juillet-août, 78 50;4 derniers, 79 fr..

Les esprits 3/6 Nord fin sont calmes :

Disponible et juin, 61 fr.; juillet-août, 61 50 à 62 fr.; 4 derniers, 61 fr.; 4 premiers, 59 fr.

Les sucres ne varient pas.

Marseille, 29 mai.

Blés. — Marché ferme, affaires actives.

Ventes générales de la journée d'hier, 23,000 hect., dont 16,300 hect. à livrer. Importations de la journée d'hier : 14,500 hect.

Sucres. — Calmes. On a vendu 700 sacs à 37 75 pour Guadeloupe et 39 pour Martinique bonne 4e et 6,000 sacs Réunion à 63 75 les 50 kil.

Le Havre, 29 mai.

Cotons. — Affaires calmes, tendance lourde. Ventes : 100 balles. Très-ordinaire Louisiane disponible, 101 fr.; dito dito sur mai, 99 fr., avec vendeurs ; bon ordinaire Oomraw disponible, 70 les 50 kilog.

Liverpool, 29 mai.

Cotons. — Ouverture du marché : ventes probables d'aujourd'hui, 10,000 balles. Marché sans changement. Importations, 32,000 balles.

CONCERTS BELLECOUR

Samedi, 30 mai, à 8 heures 1/2 du soir.

PREMIÈRE PARTIE

Le Domino noir, ouverture..... Auber.
Chansons Hongroises, mazurka..... Palfy.
Entr'acte de Don César de Bazan.... Massenet.
Marche religieuse..... A. Thomas

DEUXIÈME PARTIE

Martha, ouverture..... Flotow.
Le sang Viennois, valse..... J. Strauss.
Faust, fantaisie..... Gounod.
Les Frères d'armes, marche..... J. Strauss.

Orchestre, de 60 musiciens.— M. E. Mangin, chef.

SPECTACLES DU DIMANCHE 31 MAI

THÉATRE DU GYMNASE

Une seule représentation donnée par Mlle HONORINE, première soubrette du théâtre du Palais-Royal, avec le concours de MM. Métrème, du Théâtre-Français; Pericaud, des Folies dramatiques; Chevalier, du Châtelet; Paul Verret, du Vaudeville; Theully, de l'Ambigu comique; Boudier, du Gymnase; Mme Petit, du Grand-Théâtre de Lyon.

La Perle de la Cannebière, du théâtre du Palais-Royal. Mlle Honorine jouera Théréson Marcasse, qu'elle a joué à Paris.

La Tribu des Chaffaroux. Mlle Honorine remplira quatre rôles de différents caractères qu'elle a créés. M. Péricaud jouera le rôle de Césaire.

La Partie de Piquet, du théâtre du Gymnase. M. Péricaud jouera le rôle du cheval er.

La Pluie et le beau Temps, du Théâtre-Français. M. Métrème jouera le rôle de l'Inconnu qu'il a joué au Théâtre-Français. Mme Petit, du Grand-Théâtre de Lyon, celui de la baronne de Gontran.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 30 mai.

PAR BOULADE, INGÉNIEUR-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima.	THERMOMÈTRE à midi.	PRESSION barométr.	ÉTAT du ciel.	VENT à 7 h. du m.
+15°8/10	+25°0/10	0,746	beau	S-Otrès f

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage 0 00
Sa température..... +17
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage 0 00
Sa température..... +19
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 mai..... 0,002

SITUATION GÉNÉRALE.

Les mauvais temps qui sévissaient hier sur la mer Noire s'éloignent en orient. La dépression signalée hier en Ecosse s'est avancée sur la Norwége; le temps est mauvais sur la Scandinavie, et les vents ont tourné au S-O sur une partie de la France.

Thurso, Yarmouth, Cherbourg, vent modéré, mer tranquille.

Valantia, Brest, Biarritz, vent modéré, mer tranquille.

Palerme, Alger, Marseille, vent faible, mer belle.

Paris : température hier 6 h. matin + 14°,6/10, à midi + 24° 2/10, baromètre, 0,762.

AU CARDINAL

30, rue Centrale, Lyon

Grande spécialité de CONFECTIONS pour dames et enfants :

Rotondes et mantelets en cachemire depuis.....Fr. 9 »
Costumes complets en percale depuis. 13 »
— — en popeline depuis. 19 »
Jupons depuis 1 f. 45 ; Vestons depuis 5 f. 90 ;
Vareuses à festons depuis 1 f. 65 ;
4,000 Peignoirs en percale depuis 4 f. 45.
3114

A VENDRE

pour cause de santé, un **Etablissement de Bains** de 1er ordre, situé dans un des plus beaux quartiers de la ville. — S'adresser à l'Agence générale de publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort. 2968.

DOCTEUR MOURGUE
dentiste
15, RUE DE LYON, 15

OBLIGATIONS DES
CHEMINS de fer OTTOMANS

Tirage du 1er juin. — 50 lots : 400,000 fr.
GROS LOT : 300.000 Fr.

En versant dix francs pour une obligation, quarante-cinq francs pour cinq obligations ou quatre-vingts francs pour dix obligations chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 3014

A VENDRE
BEAU CHEVAL DE SELLE

dressé et garanti.

S'ADRESSER : 24, ROUTE DE CRÉMIEUX A VILLEURBANNE. 3129

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

COMPAGNIE ANONYME
DES
DOMBES
ET DES CHEMINS DE FER DU SUD-EST

Capital : 12,500,000 fr.

BONS DE LA COMPAGNIE

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer Messieurs les porteurs de BONS que le Coupon numéro 3, échéant le 1er juin 1874, sera payé à raison de 14.08, impôt déduit :
A LYON, au Siége social, rue des Archers, 1; au Comptoir d'Escompte de Paris (agence de Lyon), rue Neuve, 23;
A PARIS, à la banque Franco-Hollandaise, rue Saint-Lazare, 63;
A BRUXELLES, à l'agence du Comptoir d'Escompte de Paris.
3024

Gaz de Malaga

Messieurs les actionnaires de la compagnie du gaz de Malaga sont prévenus qu'une Assemblée générale aura lieu le jeudi 11 juin 1874, à une heure précise de l'après-midi, dans les bureaux de transferts de la Société, à Lyon, 46, rue Centrale. 3135

A VENDRE
pour cause de maladie, un FONDS DE LINGERIE & BONNETERIE très-bien achalandé, situé dans un excellent quartier de Lyon. Facilité pour le paiement. S'adresser à l'Agence générale de publicité, 14, rue Confort, sous le n° 29. 3137

ÉCOLE LINGUISTIQUE & COMMERCIALE
Etablissement spécial
pour préparer les jeunes gens au commerce.
90, RUE MERCIÈRE, 90 3117

DÉPOT DE STORES

en tissus bois à **prix réduits**. — Location d'appareils à eau de seltz, à 1 fr. 50 par mois. — Garde-manger en tissu métallique. — PERRET aîné, quincailler, 49, quai St-Vincent. 2842

AVIS AU COMMERCE

La direction de la **Sûreté commerciale de Lyon** opère tous recouvrements sur la *France* et *l'Etranger*. — Démarches, correspondances et frais de procédure à ses *risques* et *périls*.

Comptes-courants remis tous les trois mois. Receveur de rentes, *vérifie, sans frais*, tous récépissés acquittés des chemins de fer. (**Service de grande et petite vitesse**). — Fournit des renseignements *exacts* et *puisés* aux sources les plus sérieuses et les plus honorables. — Prix très-modérés.

Maison unique fondée rue Centrale, 10, au 1er.

Bureaux ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir. 2616

GRAND BUREAU CENTRAL
Directeur : M. **DEBOS**, *ex-chef d'institution*
7, RUE JEAN-DE-TOURNES, 7, (PRÈS LA PLACE DE LYON)
Remarquez bien le nom **Debos** et le n° **7**
PLACEMENT CONTINUEL DES :

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Employés de commerce et d'industrie.	Demoiselles de magasin.
Garçons de magasin.	Femmes de chambre.
Garçons limonadiers.	Cuisinières.
Garçons de peine, etc.	Bonnes d'enfants.
	Filles de la campage, etc. 2976

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE
ET LE LANGUEDOC
Transport des passagers et marchandises à prix réduits
TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de **Marseille** pour :
Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mercredis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis.
Philippeville et Bône, tous les vendredis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Cette, 3 départs par semaine.

Départs de **Cette** pour :
Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger**, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bône, tous les jeudis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le jeudi.
Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :
Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54 :
Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13 ;
Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12 ,
Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle. 2528

Dix fois médaillés
AMEUBLEMENTS EN FER
pour parc et jardin
FERRAND et Cie
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 35, 37
et quai St-Antoine, 16. 2867

FABRIQUE DE
BROSSERIE
20, rue Saint-Pierre.
GRANDE LIQUIDATION
pour cause de cessation de commerce. 3036

LA
TRICOTEUSE UNIVERSELLE
De J.-P.-M.
POUR FAMILLES ET ATELIERS

Avec le **Manuel** de tricot **J.-P.-M.** on produit un travail parfait. Fabrication rapide, une à trois paires de bas à l'heure, et tous les autres genres de tricots ; on reproduit tous les dessins.

Machine complète avec 2 cylindres **250** francs

Machine complète à 1 cylindre **200** francs

On demande des agents pour tous les départements de France et pour l'étranger.

EXPORTATION POUR TOUT PAYS
A LYON, **J. P. Mollière**, quai de l'Hôpital, 37.
A PARIS, **J. Baudry**, rue des Saints-Pères, 15. 2421

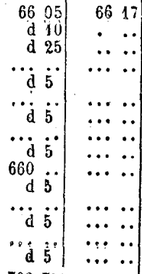

JE GARANTIS
La destruction complète des **Puces** et **Punaises**, sans toucher à aucun meuble. J'envoie l'ingrédient *franco*, avec notice, contre, **1 fr. 75 c.** en timbres. S'adresser à **M. J.-B. MORY** négt. à Tourcoing (Nord).
Même adresse. Envoi *gratis* et *franco*, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 16 centimes le litre, Liqueurs, etc. Économie garantie de 50 à 80 °/° sur prix d'achat. 2927

TARMAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

Mme CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu à ce jour.— Analyse des urines.— Consultations tous les jours de midi à quatre heures.
9, rue Bourbon, au 1er, Lyon. 2386

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné
Dépurato-tonique, Régénérateur du sang et des humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl.
RUE PIZAY, 12, au premier étage, *près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon*
2369

MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition de Lyon.
HÉMATOSINE

DE **Tabourin** ET **Lemaire**
chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de la Société de pharmacie de Paris. Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.

Dès travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de *fer assimilable* que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1872.)

L'HÉMATOSINE *est donc un produit naturel et la matière organique, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable*; elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'*appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.*

Se trouve chez DESNOIX et Cie, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

UN JEUNE HOMME
de 28 ans, ayant plusieurs années de voyage, connaissant parfaitement la chapellerie et la soierie, offre ses services comme employé et comme voyageur. Il fournira les meilleures références.
S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet.**
Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.— **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.
S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. 2367

UN MÉCANICIEN
âgé de 28 ans désirerait se placer dans une usine pour conduire une machine à vapeur, à Lyon ou dans les environs. Il se chargerait aussi des réparations de machines. Il offre en outre 15 jours d'essai.
S'adresser au bureau du journal où on donnera les références. 3005

PLUS DE **FEU** 50 ans de SUCCÈS **5** francs
LINIMENT BOYER-MICHEL (d'Aix). — Guérison sûre des boiteries, entorses, foulures, écarts, molettes, courbes, vésignons, etc. — A Lyon, chez Faivre, 9, pl. des Terreaux, et chez tous les drog. et princ. pharm. de ch. ville. 2843

STORES PÉKIN
TISSU BOIS
DÉPOSÉ. **NOUVEAU GENRE** DÉPOSÉ.
Offrant Elégance et Solidité.
GONNETANT, seul fabricant, **20, rue de Bourbon, à Lyon.** 2835

MACHINES A COUDRE
Pour FAMILLES et ATELIERS
Maison A.-B. Howe
BLACHE et Cie, SUCCESSEURS
44, place de Lyon, 44

Pour 5 francs par semaine, on devient propriétaire d'une célèbre machine la *Vraie Silencieuse*, l'*Universelle Américaine*, propriété exclusive de la maison **Blache et Cie**, ou d'une véritable machine Elias Howe, Peugeot, Singer, Berthier, Hurtu, Wheeler et Wilson, etc.
Vente avec facilité de paiement, et, au comptant, 10 0/0 d'escompte.
Les machines sont garanties de 5 à 10 ans, sur facture.
Nota. — Les leçons sont données à domicile par **Mme J.-P. Mollière.**
Bien retenir l'adresse
44, place de Lyon, 44, angle de la rue Childebert.
Lyon. 2676

PAPIERS PEINTS, MAISON BIOLET & GARDE, LYON, 65 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE (ANGLE DE LA RUE THOMASSIN) 65

BOURSE DE PARIS — Vendredi 29 Mai (de midi à 3 h. 1/2)

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0.....	cpt	59 75	59 60
3 jouissance janvier.....	31	59 75	59 67
5 0/0 Empr. j. août.....	cpt	94 67	94 50
5 jouiss. nov.....	31	94 76	94 52
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	.. ..	.. ..
5 jouiss. 16 août.....	31	.. ..	.. ..
4/12 0/0 j. 22 sept.....	cpt	85 50	86 .
Banque de France.....	cpt	3875 ..	3865 ..
Comptoir d'escompte.....	cpt	570 ..	565 .
500 f. j. février.....	31	.. ..	562 75
Crédit agricole.....	cpt	432 50	440 ..
Crédit foncier.....	cpt	815 ..	805 .
500 fr.— 250 fr. p.....	31	.. ..	810 ..
Société générale alg.....	cpt	395 ..	337 50
Créd. indust. 500 fr.— 125 fr.	31	.. ..	655 ..
Crédit lyonnais.....	cpt	.. ..	665 ..
500 fr.—250 f. p.j. janv.	31	662 50	660 .
Crédit mobilier.....	cpt	307 50	311 25
500 fr. j.....	31	310 50	312 50
Société de Dépôts. j. nov...	cpt	.. ..	.. 50
Société générale.....	cpt	533 75	.. ..
500 fr. — 250 fr. p.....	31	532 50	532 50
Est.....	cpt	495 .	492 50
500 fr. j. nov.....	31	492 50	492 50
Paris-Lyon-Méditerran	cpt	850 .	853 75
500 fr. j. novembre	31	853 75	852 50
Midi.....	cpt	612 50	615 ..
500 fr. j. juillet.....	31	.. ..	.. ..
Nord.....	cpt	1056 25	1052 50
400 fr. j. juillet.....	31	1052 50	1055 ..
Orléans.....	cpt	818 75	818 75
500 fr. j. octobre.....	31	817 50	817 50
Ouest.....	cpt	.. ..	530 ..
500 fr. j. ocobre	31	.. ..	.. ..
Gaz.....	cpt	698 75	696 25
250 j. octobre.....	31	698 75	697 50
Cie transatlantique.....	cpt	218 75	217 50
500 fr. j. juillet	31	217 50	217 50
Canal de Suez.....	cpt	420 ..	417 50
500 fr. j. janvier.....	31	418 75	418 75
Suez. — Délégations.....	cpt	.. ..	.. ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	19 1/2	19 1/2
Jouissance juillet	31	.. ..	.. ./.
Etats-Unis 5 0/0.....	cp	105 ./	105 ./.
Jouissance novembre...	31	.. ..	.. ./
Italien 5 0/0.....	cp	65 ..	66 20
Jouissance janv.....	31	66 70	66 15
Dette turque 5 0/0	cpt	47 50	48 ..
Crédit foncier d'Autriche....	cpt	510 ..	507 50
500 fr. jouiss. janvier...	31	510 ..	510 ..
Crédit mob. espagnol.....	cpt	400 ..	.. ..
500 fr. j. janvier.....	31	400 ..	402 50
Autrichiens.....	cpt	711 25	718 75
500 fr. j. janvier	31	712 50	708 75
Autrichiens nouveaux.....	31	.. ..	.. ..
500 f. 200 f. p. j. janvier.	cpt	.. ..	.. ..
Sud-Autrichien-Lombard ...	cpt	.. ..	.. ..
500 fr. jouiss. nov.....	31	311 25	.. ..
Nord de l'Espagne	cpt	118 75	120 ..
500 fr. — J. janv. 1865.	31	118 75	.. ..
Romain. — J. oct. 1865.....	31	67 50	72 50

OBLIGATIONS	Précéd. clôture.	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	.. .	447 50
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	220 ..	218 75
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	433 75	428 75
V. de Paris 1865 r. 500	463 75	466 25
V. de Paris 1869 r. 400 j. août.	293 ..	293 ..
V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	270 ..	270 ..
Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	85 75	85 75
Ville de Lille 1860 — avril.	92 ..	92 ..
id. id. 1863 — janv.	84 .	.. ..
Ville de Roubaix.....	36 ..	.. ..
V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars	.. ..	.. ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv.	.. ..	.. ..
Foncières 4 0/0 ..... j. novem.	455 ..	455 ..
id. id. 10e..... id.	88 50	87 50
id. id. 1863.... id.	431 25	432 50
id. 3 0/0..... id.	.. ..	435 ..
id. 10e..... id.	85 ..	85 ..
Communales..... id.	347 50	345 ..
id. 5e..... id.	68 50	69 ..
Algér. 5 0/0 r. à 150 f. j. août.	108 ..	108 50
id. 5 0/0..... juin.	438 75	.. ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr..	.. ..	.. ..
— 6 0/0 r. 600 fr..	.. ..	330 ..
Rs à 1250 f. — Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	.. ..	.. ..
Rouen 47-49, 5 0/0. juin.	.. ..	.. ..
Havre 1854, 5 0/0.. septem.	.. ..	.. ..
Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	.. ..	.. ..
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier.	.. ..	.. ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr.... juin.	458 75	455 ..
625f. — Bâle 5 0/0, g.p. l'Et. janvier.	.. ..	.. ..
Médit. 5 0/0 g.p. l'Et avril.	485 ..	485 ..
Bourbonnais ..... janvier.	287 .	.. ..
Médit. 1852-55, gar id.	.. ..	296 25
Nord..... id.	289 75	289 75
Orléans..... octobre.	285 50	287 ..
Victor-Emman. gar. avril.	275 50	274 50
Grand-Central..... juillet.	285 ..	284 50
Genève 1855..... id.	281 .	.. ..
Genève 1857..... id.	276 50	.. ..
Lyon 3 0/0..... avril.	281 25	285 ..
Lyon fusion ..... juillet.	284 50	284 ..
Lyon 1866 ..... avril.	275 ..	275 ..
Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr. — Ouest, g. p. l'Etat.. id.	279 50	280 ..
Midi, g. p. l'Etat.. id.	282 75	284 ..
Est, g. p. l'Etat... juin.	277 75	277 75
Ardenn. g. p. l'Etat juillet.	279 50	281 ..
Dauphiné, g. p. l'Et. id.	282 ..	282 ..
Charentes..... avril.	258 ..	258 ..
Vendée..... id.	250 ..	251 25
Romains ..... jan. 72.	180 ..	180 ..
Saragosse..... id.	226 25	222 50
Pampelune..... oct. 72.	125 ..	.. ..
Nord de l'Espagne . octobre	197 ..	196 50
id. rev. var. oct. 71	139 ..	137 ..
Portugais ..... janvier.	242 50	243 ..
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.....	262 50	262 50
Gaz parisien, int. 25 fr	.. ..	456 25
Trasatlant., int. 25 fr. 500 fr	410 ..	417 50
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.....	458 75	460 ..
Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50....	492 50	.. ..
Foncier suisse 5 0/0.....	.. ..	.. ..

BOURSE DE LYON — Samedi 30 Mai (de 11 heures à midi 1/2)

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Dr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0 j. 1er avril	59 45	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3 Coupures....	59 45	d 25	.. ..	d 50	.. ..
5 0/0 j. 16 mai.	94 60	94 57	.. ..	.. ..	.. ..
5 Coupures....	94 65	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Nominatif ..	.. ..	d 10	.. ..	.. ..	.. ..
	Au 15..	d 25	.. ..	.. ..	.. ..
	—	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
	Fin cour.	d 25	.. ..	.. ..	.. ..
	—	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
	—	d 1	.. ..	.. ..	.. ..
4 1/2 j. 22 mars	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Morgan 6 0/0...	512 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Obligat. Trésor.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Italien.....	.. ..	66 05	66 17	66 05	66 17
Coup. 1000.....	.. ..	d 10	. ..	d 50	.. ..
— 100-50.....	66 05	d 25	.. ..	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	269 75	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— 250 f. p.	.. ..	d 5		.. ..	.. ..
Bs de liq. 5 0/0 net	471 87	.. ..	.. ..	f. c.	.. ..
remb. 500, g. Etat	.. ..	d 5	.. ..	d 10	.. ..
Crédit mobilier .	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
— Lyonnais.	660 ..	660 ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5		d 10	.. ..
Chem. fer Orléa.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Paris-Lyon-Méd.	852 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Société Autrich.	708 75	708 75	.. ..	.. 87	.. ..
		d 5	.. ..	.. ..	.. ..
Lombards-Vênit	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Mobilier Espagn.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5		d 10	.. ..
Canal Suez.....	415 ..	416 25	416 25	415 ..	415 ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..
Délégations.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
		d 5	.. ..	d 10	.. ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE

	d 1	d 25	d 50	d 1	Reports.
3 0/0.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
5 0/0.....	.. ..	.. ..	95 25	.. ..	.. ..
— Au 15 proch.	.. ..	95 15	.. ..	.. ..	.. ..
Italien.....	.. ..	67 05	66 75	.. ..	.. ..
	d 5	d 10	d 15	d 20	.. ..
Obl. Trésor.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	
Crédit Mobilier..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Lyonnais.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Ch. fer Orléans..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Paris-Lyon-Méd	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Autrichiens.....	715 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sud Lombard...	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mobilier espag..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Canal Suez (act.)	426 50	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Délégations.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

ACTIONS	Dr Prix.
Gaz	
Lyon.....	.. ..
Guillotière	.. ..
Trois villes du Midi.....	.. ..
Saint-Etienne	.. ..
Vérone	.. ..
Florence	.. ..
Dijon.....	.. ..
Bayonne.....	.. ..
Tarare	.. ..
Limoges	.. ..
Clermont	.. ..
Usines à Gaz réunies.....	.. ..
Du Puy.....	.. ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bességes...	450 ..
De l'Horme.....	.. ..
De Pont-Evêque.....	.. ..
Du Creusot (nouv).....	670 ..
H. F.., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer anc..	485 ..
Id. nouv.....	.. ..
De Fourchambault	635 ..
H. F. de Franche-Comté...	.. ..
Forg. de C. et Commentry..	.. ..
Aciéries et F. de Firminy..	.. ..
H. F. d'Allevard.....	.. ..
Aciéries de Saint-Etienne.	.. ..
Mines	
De la Loire.....	300 ..
De Montrambert.....	507 50
De Saint-Etienne	302 .
De Rive-de-Gier	97 ..
Roche-la-M. et Firminy....	.... ..
Banques	
De France.....	.. ..
Comptoir lyonnais.....	.. ..
De Crédit lyonnais.....	.. ..
Comptoir d'esc. Bine et Cie	.. ..
Soc. lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	.. ..
Crédit foncier suisse	.. ..
Crédit foncier d'Autriche..	.. ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	.. ..
Comp. des Grappins.....	.. ..
Comp. de navigation mixte.	.. ..
Comp. des Bateaux-Omnib.	.. ..
Diverses	
Omnium.....	.. ..
Rue de Lyon.....	.. ..
Rue de la Bourse.....	.. ..
Comp. générale des Eaux..	379 ..
Omnibus de Lyon, 90 p....	.. ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	.. ..
Comp. des Abattoirs	.. ..
Verreries de la Loire et du Rhône.....	.. ..
Croix-Rousse.....	.. ..
Ban-Lafaverge.....	.. ..

OBLIGATIONS	Dr Prix.
Ville de Lyon 1854-56....	.. ..
Ville de Lyon 1859.....	.. ..
Ville de Lyon 1865-67.....	.. ..
Ville de Lyon 1870.....	441 25
Ville de Lyon 1871.....	.. ..
Ville de Lyon 1872 lib ...	446 25
Département du Rhône....